



Ministère des Affaires étrangères

Cadre d'action gouvernemental

Multilatéralisme mondial

Positionnement du Royaume des Pays-Bas
dans un ordre mondial multilatéral en mutation



selMexicoStPetersburgParamariboAnkaraRabatBelgradoRabatAtheneHarareNewYorkAntwerpenLagosBogotáKairoHarareLagosManaguaQuito
mburgLagosColomboMexicoBratislavaLusakaBangkokSarajevoDamascusHoustonBonnAnkaraBrusselDarEsSalaamKobeSofiaKoealaLoempoeWelli
tonAlgiersAnkaraAbujaChicagoMuscatDakarStockholmKopenhagenCotonouBuenosAiresAddisAbebaLissabonParijsRabatDüsseldorfTokioLuxembur
MontevideoChicagoBagdadPortOfSpainBoekarestLuxemburgDakarHoustonAlmatyDubaiRomeBamakoBelgradoHamburgRomeDarEsSalaamSofiaDub
aiColomboRabatAtheneDublinSydneyKobeBogotáPraagOuagadougouAlgiersKingstonStPetersburgAmmanMilaanMexicoTeheranAbuDhabiFrankf
urMainBelgradoTorontoAddisAbebaAnkaraSarajevoPortOfSpainAiresStockholmAmsterdamAbebaTripoliLaPazKairoManaguaBagdadLosAngelesKiev
karaColomboWarschauRomeBernKingstonLissabonBoedapestBoedapestNewYorkMaputoColomboNewYorkRiyadBamakoTelAvivKingstonMontevid
LaPazPraagDubaiWenenCotonouBerlijnLaPazDüsseldorfKampalaTeheranSeoelMontevideoBrasiliaPretoriaAnkaraBomaySofiaTorontoRomeZagreb
WashingtonAmmanAtheneLaPazMoskouAlgiersAbidjanParamariboMaputoManillaKinshasaBarcelonaCaracasManaguaBarcelonaLusakaAntwerpenSao
PauloBagdadLaPazParijsTorontoBrusselBerlijnHamburgMontevideoAbuDhabiTelAvivLondenIstanboelAlmatyBangkokHelsinkiSanJoséParamariboAnkara
SaoPauloPretoriaBangkokMilaanBamakoHoustonHarareBrasiliaKairoSarajevoBratislavaWindhoekZagrebBrusselRiyadMoskouAlmatyMaputoKarachi
nconverSantiagoDeChileTunisManaguaTeheranCotonouTokioTunisHelsinkiBoekarestHamburgKopenhagenStockholmWellingtonMelbourneKopen
enRabatBerlijnAntwerpenSanJoséRomeLuxemburgSofiaHoustonRiyadDüsseldorfAmmanAccraPraagKarachiKairoSarajevoAlgiersAnkaraLondenBam
nJakartaParamariboOttawaMontrealAlgiersMuscatWindhoekRiyadLuandaMadridVaticaanstadWarschauBrasiliaVancouverAntwerpenDakarDarEs
SalaamDubaiTripoliMaputoDublinBrusselSanJoséTelAvivMilaanBoedapestLusakaFrankfurtAmMainMelbourneMünchenAtheneDüsseldorfKampalaCanb
raBamakoIslamabadSofiaLissabonBangkokRomeChicagoAlgiersRiyadhYaoundéRiyadhMuscatKampalaParijsMadridBelgradoBelgradoSarajevoPraag
KaapstadMelbourneLaPazTunisMoskouLosAngelesNewDelhiAddisAbebaAntwerpenBrusselWashingtonLusakaWenenHongKongBogotáLuandaRabatT
okioWellingtonTokioMoskouAlmatyMilaanHamburgTelAvivMontevideoMaputoAlgiersMilaanMontevideoVancouverAnkaraBarcelonaPraagColomboW
rschauMadridPretoriaBonnAtheneIstanboelWashingtonWellingtonKhartoemBonnLusakaDublinShanghaiWenenJakartaStockholmSanJoséManagua
NewYorkKhartoemAddisAbebaBagdadBrasiliaBelgradoMuscatLuandaSantiagoDeChileLusakaBomayRabatBomayOttawaBratislavaBagdadHavannaH
annaBerlijnHongKongMilaanCanberraHamburgNairobiPraagIslamabadAbuDhabiQuitoTripoliWashingtonDubaiRomeJakartaLimaLondenStockhol
MoskouNewYorkAddisAbebaNewYorkSingaporeSeoelHongKongFrankfurtAmMainKarachiBratislavaLosAngelesBoekarestAtheneSingaporeAnkaraBra
siliaTunisLuxemburgZagrebMontrealSofiaSydneySantiagoDeChileLondenDüsseldorfAtheneNewYorkBrusselJakartaKarachiLuxemburgNairobiDarEs
SalaamAntwerpenAddisAbebaRabatSantiagoDeChileHamburgKobeYaoundéAddisAbebaMadridBangkokDüsseldorfTelAvivParijsSeoelParamariboCoton
ouLaPazHelsinkiPortOfSpainParijsKievBarcelonaAccraZagrebRiyadLosAngelesMilaanDarEsSalaamOsloLuandaNewYorkKhartoemBoedapestAbuDhabi
mburgSaoPauloMexicoManillaBangkokMünchenBuenosAiresSarajevoAnkaraStPetersburgShanghaiBagdadJakartaKoealaLoempoeTunisOsloBratisl
vaMontrealDhakaKigaliTelAvivIstanboelHongKongChicagoIslamabadKingstonDamascusTunisBogotáKopenhagenWenenCaracasBernKoealaLoempo
TokioDublinAlmatyNewDelhiAtheneRiyadPortOfSpainBonnShanghaiRiyadKhartoemZagrebSofiaLagosKobeDublinQuitoLondenPretoriaAlmatyKara
AnkaraTokioHavannaBonnBerlijnBuenosAiresLagosShanghaiKopenhagenBagdadHongKongAlmatyMuscatAbuDhabiWenenSanJoséKoeweitWenenK
ParijsBuenosAiresMadridKoeweitHarareParijsMoskouPretoriaTripoliMadridDamascusPraagKobeKoealaLoempoeKaapstadLuandaKievLusakaDarE
SalaamMelbourneZagrebParijsHoustonWindhoekParamariboBamakoBonnCotonouOttawaJakartaMuscatColomboManillaOsloNairobiDubaiSaoPaul
PretoriaMaputoAmmanBagdadNewDelhiLimaLaPazQuitoBogotáBamakoHamburgAlgiersLuandaKingstonRiyadMoskouLagosManaguaBuenosAires
ManillaLimaMelbourneMexicoColomboCanberraAbuDhabiMelbourneWenenDarEsSalaamBrasiliaKoeweitParijsJakartaIstanboelTeheranKhartoemAbuj
arijsStockholmTorontoNewDelhiQuitoSeoelBangkokWenenLaPazParamariboBoekarestSarajevoKoealaLoempoeBoekarestKingstonAlgiersStockhol
LosAngelesDubaiSingaporeAnkaraAmmanCanberraBogotáParijsLaPazWenenAccraVaticaanstadPortOfSpainHoustonPretoriaLaPazIstanboelBoedap
eHamburgVancouverHdakaDubaiBangkokAnkaraAlgiersKhartoemDubaiKobeBrusselMexicoStPetersburgParamariboAnkaraRabatBelgradoRabatAthe
HarareNewYorkAntwerpenBuenosBogotáKairoHarareLagosManaguaQuitoHamburgLagosColomboMexicoBratislavaLusakaBangkokSarajevoDama
sHoustonBonnAnkaraBrusselDarEsSalaamKobeSofiaKoealaLoempoeWellingtonAlgiersAnkaraAbujaChicagoMuscatDakarStockholmKopenhagenC
otonouBuenosAiresAddisAbebaLissabonParijsRabatDüsseldorfTokioLuxemburgMontevideoChicagoBagdadPortOfSpainBoekarestLuxemburgDakarHou
nAlmatyDubaiRomeBamakoBelgradoHamburgRomeDarEsSalaamSofiaDubaiColomboRabatAtheneDublinSydneyKobeBogotáPraagOuagadougou
AlgiersKingstonStPetersburgAmmanMilaanMexicoTeheranAbuDhabiFrankfurtAmMainBelgradoTorontoAddisAbebaAnkaraSarajevoPortOfSpainAiresSt
ockholmAmsterdamAbebaTripoliLaPazKairoManaguaBagdadLosAngelesKievAnkaraColomboWarschauRomeBernKingstonLissabonBoedapestBoedap
eNewYorkMaputoColomboNewYorkRiyadBamakoTelAvivKingstonMontevideoLaPazPraagDubaiWenenCotonouBerlijnLaPazDüsseldorfKampalaTehe
nSeoelMontevideoBrasiliaPretoriaAnkaraBomaySofiaTorontoRomeZagrebWashingtonAmmanAtheneLaPazMoskouAlgiersAbidjanParamariboMaput
ManillaKinshasaBarcelonaCaracasManaguaBarcelonaLusakaAntwerpenSaoPauloBagdadLaPazParijsTorontoBrusselBerlijnPekingMontevideoAbuDha
TelAvivLondenIstanboelAlmatyBangkokHelsinkiSanJoséParamariboAnkaraSaoPauloPretoriaBangkokMilaanBamakoHoustonHarareBrasiliaKairoSar
jevoBratislavaWindhoekZagrebBrusselRiyadMoskouAlmatyMaputoKarachiVancouverSantiagoDeChileTunisManaguaTeheranCotonouTokioTunisHelsi
BoekarestHamburgKopenhagenStockholmWellingtonMelbourneKopenhagenRabatBerlijnAntwerpenSanJoséRomeLuxemburgSofiaHoustonTokioRiyadDü
eldorfAmmanAccraPraagKarachiKairoSarajevoAlgiersAnkaraLondenBamakoJakartaParamariboOttawaMontrealAlgiersMuscatWindhoekRiyadLuand
MadridVaticaanstadWarschauBrasiliaVancouverAntwerpenDakarDarEsSalaamDubaiTripoliMaputoDublinBrusselSanJoséTelAvivMilaanBoedapestLus
aFrankfurtAmMainMelbourneMünchenAtheneDüsseldorfKampalaCanberraBamakoIslamabadSofiaLissabonBangkokRomeChicagoAlgiersRiyadhYao
undéRiyadhMuscatKampalaParijsMadridBelgradoBelgradoSarajevoPraagKaapstadMelbourneLaPazTunisMoskouLosAngelesNewDelhiAddisAbebaAnt
werpenWashingtonLusakaWenenHongKongBogotáLuandaRabatTokioWellingtonTokioMoskouAlmatyMilaanHamburgTelAvivMontevideoMap
toAlgiersMilaanMontevideoVancouverAnkaraBarcelonaPraagColomboWarschauMadridPretoriaBonnAtheneIstanboelWashingtonWellingtonKharto
emBonnLusakaDublinShanghaiWenenJakartaStockholmSanJoséManaguaNewYorkKhartoemAddisAbebaBagdadBrasiliaBelgradoMuscatLuandaSantia
DeChileLusakaBomayRabatBomayOttawaBratislavaBagdadHavannaHavannaBerlijnHongKongMilaanCanberraHamburgNairobiPraagIslamabadA
DhabiQuitoTripoliWashingtonDubaiRomeJakartaLimaLondenStockholmMoskouNewYorkAddisAbebaNewYorkSingaporeSeoelHongKongFrankfurtA
MainKarachiBratislavaLosAngelesBoekarestAtheneSingaporeAnkaraBratislavaTunisLuxemburgZagrebMontrealSofiaSydneySantiagoDeChileLonden
DüsseldorfAtheneNewYorkBrusselJakartaKarachiLuxemburgNairobiDarEsSalaamAntwerpenAddisAbebaRabatSantiagoDeChileHamburgKobeYaoundé
DissAbebaMadridBangkokDüsseldorfTelAvivParijsSeoelParamariboCotonouLaPazHelsinkiPortOfSpainParijsKievBarcelonaAccraZagrebRiyadLosAnge
MilaanDarEsSalaamOsloLuandaNewYorkKhartoemBoedapestAbuDhabiHamburgSaoPauloMexicoManillaBangkokMünchenBuenosAiresSarajevoAn
araStPetersburgShanghaiBagdadJakartaKoealaLoempoeTunisOsloBratislavaMontrealDhakaKigaliTelAvivIstanboelHongKongChicagoIslamabadKing
onDamascusTunisBogotáKopenhagenWenenCaracasBernKoealaLoempoeTokioDublinAlmatyNewDelhiAtheneRiyadPortOfSpainBonnShanghaiRiya
khartoemZagrebSofiaLagosKobeDublinQuitoLondenPretoriaAlmatyKarachiAnkaraTokioHavannaBonnBerlijnBuenosAiresLagosShanghaiKopenhage
BagdadHongKongAlmatyMuscatAbuDhabiWenenSanJoséKoeweitWenenKievParijsBuenosAiresMadridKoeweitHarareParijsMoskouPretoriaTripoliMa
dDamascusPraagKobeKoealaLoempoeKaapstadLuandaKievLusakaDarEsSalaamMelbourneZagrebParijsHoustonWindhoekParamariboBamakoBo
CotonouOttawaJakartaMuscatColomboMilaanNairobiDubaiSaoPauloPretoriaMaputoAmmanBagdadNewDelhiLimaLaPazQuitoBogotáBama
HamburgAlgiersLuandaKingstonRiyadMoskouLagosManaguaBuenosAiresManillaLimaMelbourneMexicoColomboCanberraAbuDhabiMelbourneW

Cadre d'action gouvernemental

Multilatéralisme mondial

Positionnement du Royaume des
Pays-Bas dans un ordre mondial
multilatéral en mutation

Table des matières

Résumé	6
Introduction	8
Grille de lecture	10
1. Importance du multilatéralisme pour le Royaume	12
1.1 Impact des problèmes transfrontières sur le Royaume	14
1.2 Promotion du commerce	15
1.3 La stabilité économique, source de prospérité	16
1.4 Avantages de la coopération multilatérale au développement	16
1.5 Intérêts multilatéraux des PEID	17
2. Analyse : tendances et mutations du système multilatéral	18
2.1 Glissement de l'équilibre des forces international	19
2.2 Droit international et valeurs mondiales en péril	20
2.3 Remise en cause de la légitimité et de l'efficacité du Conseil de sécurité	21
2.4 Nouvelles institutions et initiatives multilatérales	22
2.5 Initiatives en soutien au multilatéralisme régulé	22
2.6 Acteurs non gouvernementaux	23
2.7 Coopération constructive	23
2.8 Conclusion	24
3. Stratégie : protéger, renforcer, réformer	26
3.1 Protéger	28
<i>Objectif 1 : Protéger les principes fondamentaux</i>	28
<i>Objectif 2 : Construire un récit solide</i>	29
<i>Objectif 3 : Être un acteur et un donateur prévisible et fiable</i>	29
3.2 Renforcer	30
<i>Objectif 4 : Faire de l'UE un puissant acteur géopolitique</i>	31
<i>Objectif 5 : Renforcer la coopération suprarégionale</i>	31
<i>Objectif 6 : Favoriser les candidatures et nominations stratégiques</i>	34
3.3 Réformer	35
<i>Objectif 7 : Soutenir les organisations multilatérales inclusives et légitimes</i>	36
<i>Objectif 8 : Investir dans la coopération avec les acteurs non gouvernementaux</i>	38
<i>Objectif 9 : Accroître la visibilité des résultats</i>	39
4. Action politique du Royaume	40
4.1 Paix et sécurité	42
4.2 Droits de l'homme, ordre juridique international et démocratie	44
4.3 Une économie mondiale stable et un système commercial fiable	47
4.4 Développement durable	49
4.5 Thèmes transversaux	55
5. Mise en œuvre	60
Annexe I Abréviations	62

Résumé

Le 24 février 2022, la Russie envahit violemment l'Ukraine et, par cette offensive, viole de manière flagrante la Charte des Nations unies. En prenant pour cible la population et les infrastructures civiles, la Russie enfreint le droit international. Elle fait de plus obstacle à une réaction adéquate du Conseil de sécurité et passe outre à une résolution adoptée à une large majorité par l'Assemblée générale des Nations unies, ébranlant ainsi fortement les relations internationales. Aussi évidentes que soient ces violations du droit international, leur condamnation explicite n'est toutefois pas unanime.

Les préoccupations concernant l'intégrité et l'avenir de l'ordre multilatéral fondé sur des règles ne datent pas d'hier. Confronté à des défis considérables, l'ordre mondial d'après-guerre et ses idéaux politiques tels que la démocratie, l'État de droit, les droits humains, le libre-échange et le marché sont mis à mal par le changement des rapports de forces. Une redéfinition des sphères d'influences se dessine nettement dans le système multilatéral. Le poids économique grandissant des pays asiatiques, de la Chine en particulier, et de puissances régionales émergentes dans l'hémisphère sud leur permet de se faire davantage entendre et de revendiquer un pouvoir décisionnel accru dans les enceintes multilatérales. Généralement très attachés à leur souveraineté, ils se montrent souvent disposés à assumer des responsabilités face aux problèmes mondiaux à la seule condition d'en tirer davantage de pouvoir au sein des organes importants.

Dans ce contexte, face aux grands défis planétaires que sont la guerre, le changement climatique, les migrations, la pauvreté et l'inégalité, la défense des intérêts du Royaume des Pays-Bas passe par une coopération plus large que la plateforme à partir de laquelle nous agissons actuellement, composée d'un nombre décroissant de pays occidentaux partageant vues et valeurs similaires. Nous devons, avec nos alliés de l'Union européenne (UE), renforcer considérablement notre position dans le système multilatéral mondial, qui reste d'une importance fondamentale pour nous. Il faudra à cet effet intensifier notre coopération avec d'autres partenaires et définir des objectifs communs pour les intérêts partagés. Il faudra mieux écouter au lieu de moraliser, et sceller de nouveaux partenariats fondés sur l'égalité et l'ouverture. Investir dans de tels partenariats ira de pair avec la volonté, parfois dérangement, de trouver des compromis afin d'opérer efficacement en faveur des intérêts collectifs et nationaux dans le contexte mouvant du système multilatéral, sans rien concéder de nos valeurs et normes.

Au sein de ce partenariat élargi, le Royaume œuvrera à un système multilatéral inclusif et efficace garantissant aux institutions mondiales régulées un ancrage solide et une large légitimité. Le présent cadre pose le premier jalon de cette démarche qui s'articule en trois volets : protéger, renforcer et réformer. Protéger le système multilatéral des influences qui remettent en question l'ordre juridique international et les droits humains. Renforcer

dans le même temps la position du Royaume et celle de l'UE sur une scène géopolitique mondiale en mutation. Réformer l'ordre multilatéral pour l'adapter durablement à ses objectifs. Le Royaume mise sur un système plus représentatif, plus cohérent, plus efficace et efficient, qui fonctionne sans ternir la vision et la mission des organisations telles que fixées dans les traités et les statuts.

Nous resterons un acteur et donateur fiable et prévisible, engagé au sein de l'UE en faveur de « Notre Programme commun », le projet de réformes du secrétaire général des Nations unies, ainsi que de la modernisation de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financières internationales (IFI). Nous plaiderons avec l'UE et d'autres partenaires pour la valeur ajoutée des institutions dans leur rôle normatif, exécutif et coordinateur. Les valeurs et les principes universels inscrits dans la Charte guideront notre démarche.

La mise en œuvre exigera une action cohérente qui mette en étroite concordance les objectifs stratégiques et l'ensemble de l'instrumentaire disponible. C'est pourquoi le présent cadre est lié aux choix effectués dans les domaines d'action contigus, dont la politique en matière de commerce extérieur et de coopération au développement (note d'orientation BHOS), la stratégie internationale pour le climat et la stratégie en matière de santé mondiale. Le présent cadre d'action multilatéral compte quatre piliers (paix et sécurité - droits humains, État de droit et démocratie - stabilité économique mondiale - développement durable) et trois thèmes transversaux (climat, biodiversité et pollution - santé - numérisation). Les Objectifs de développement durable (ODD) en constituent le fil directeur. La politique étrangère féministe se retrouve dans toutes les facettes de notre action.

171

La mise en œuvre du cadre s'appuiera sur des concertations interministérielles périodiques. L'action stratégique et ses objectifs dans les trois volets sera définie dans des plans politiques et opérationnels ministériels et interministériels. La mise en œuvre du cadre d'action s'inscrit dans les cadres existants des organismes publics concernés. Il est prévu de rendre annuellement compte de la mise en œuvre à la Chambre des représentants. La coordination relève de la responsabilité du ministère des Affaires étrangères.

Les experts et les organisations de la société civile qui ont contribué par leurs apports et commentaires informels à la rédaction du présent document en sont ici remerciés.

Introduction

La prospérité, la santé et la sécurité du Royaume des Pays-Bas sont tributaires d'un monde stable dans lequel les pays coopèrent sur la base d'accords multilatéraux et peuvent s'interpeller lorsque les règles sont enfreintes. Le Royaume, comme d'autres pays, a indiscutablement tiré profit du système multilatéral car ses normes et valeurs ont pu être promues au sein de la communauté internationale. Les organisations onusiennes de développement et les institutions financières internationales (IFI) ont, avec le concours du Royaume, fait reculer la pauvreté et allégé la détresse humanitaire.

Confronté cependant à des défis considérables, l'ordre mondial d'après-guerre et ses idéaux politiques tels que la démocratie, l'État de droit, les droits humains, le libre-échange et le marché sont mis en difficulté par le changement des rapports de forces. Une redéfinition des sphères d'influences se dessine nettement dans le système multilatéral.

| 8 |

Le poids économique grandissant de pays d'Asie et de puissances émergentes dans l'hémisphère sud leur permet de se faire davantage entendre et de revendiquer un pouvoir décisionnel accru dans les enceintes multilatérales. Généralement très attachés à leur souveraineté, ils se montrent souvent disposés à assumer des responsabilités face aux problèmes mondiaux à la seule condition d'en tirer davantage de pouvoir au sein des organes importants. C'est particulièrement vrai pour la Chine, qui s'efforce de modeler les Nations unies à sa propre convenance.

Le système collectif de sécurité des Nations unies est sérieusement mis à mal, et ce n'est pas la première fois, car la loi du plus fort y règne de plus en plus souvent. La Charte des Nations unies interdit à ses signataires tout emploi de la violence contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique d'un État ainsi que tout autre mode d'action incompatible avec les objectifs de l'ONU. L'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une grave violation de la Charte. Les attaques perpétrées contre les populations et les infrastructures civiles constituent une lourde infraction au droit international. La Russie se permet de surcroît de passer outre à la résolution adoptée à une large majorité par Assemblée générale des Nations unies qui exige le retrait immédiat, complet et sans condition des troupes russes. L'absence de concorde, indispensable à la paix mondiale, entre les membres permanents du Conseil de sécurité a un prix : nombreuses victimes, souffrances extrêmes d'une population et dévastation d'un pays et de ses villes. S'y ajoute une menace sur la sécurité européenne et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire et énergétique, dont pâtissent avant tout les pays vulnérables dans le monde entier. Cette situation met à mal l'ordre juridique international au sein du système multilatéral et accroît l'imprévisibilité, ce qui complique d'autant la recherche de solutions aux problèmes mondiaux.

Outre ces difficultés géopolitiques, le système multilatéral mondial doit aussi faire face à des défis transfrontières de taille comme le changement climatique, les pandémies, les migrations et les inégalités croissantes. Seule la coopération multilatérale, où le Royaume et les pays partageant les mêmes vues gardent un regard critique sur leur action et leur contribution, permet de s'attaquer efficacement à ces problèmes.

Le Royaume doit, aux côtés du plus grand nombre possible de pays partageant les mêmes convictions et de nouveaux partenaires, modeler le système multilatéral de sorte à continuer à tirer profit de la coopération et de l'action des organisations multilatérales. Il importe donc de définir une vision de l'avenir de la coopération multilatérale mondiale durant le présent mandat gouvernemental. Le présent document pose le cadre de l'action politique et de la méthode du Royaume pour les prochaines années, en s'arrêtant aussi sur les dilemmes qu'elles impliquent.

L'objectif est triple. Il s'agit d'abord de créer une plateforme permettant d'œuvrer avec d'autres pays à un système moderne, inclusif, efficace et régulé. Ensuite, compte tenu d'enjeux collectifs comme la sécurité, la sécurité alimentaire et la santé publique, de défendre les intérêts convergents du Royaume au moyen du système multilatéral. Et enfin, de promouvoir au niveau national une politique multilatérale cohérente qui établit un lien étroit de synergie entre les objectifs stratégiques, le point focal de notre action et l'usage de l'instrumentaire disponible.

Grille de lecture

Définition du multilatéralisme

Multilatéralisme signifie « entre plusieurs pays ou parties ». Outre la composante quantitative, trois principes qualitatifs caractérisent le multilatéralisme :

1. Indivisibilité des intérêts des participants
2. Réciprocité diffuse
3. Système de règlement des différends visant à imposer les normes convenues.

Source : Encyclopédie Britannica.

| 10 |

Le présent cadre expose l'action multilatérale du Royaume des Pays-Bas pour la législature 2022-2026. Multilatéral signifie « entre plusieurs pays ou parties ». Dans le présent document, il s'agit de la coopération au sein des enceintes mondiales, dont les principales sont les Nations unies, les institutions de Bretton Woods (Fonds monétaire international (FMI) et Banque mondiale) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour tracer les contours du vaste concept de multilatéralisme, nous avons choisi une optique mondiale. Le présent cadre ne traite donc pas, si ce n'est incidemment, de l'action politique des Pays-Bas au sein des structures régionales ou thématiques comme l'Union européenne (UE), le Conseil de l'Europe, l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE). Il sera cependant bien question du rôle de l'UE au sein des structures multilatérales mondiales et de l'action néerlandaise dans ce cadre. L'UE demeure la scène centrale sur laquelle se fonde l'action concertée néerlandaise. Les pays caraïbes du Royaume mèneront, dans la mesure du possible, leur action commune au sein d'autres structures régionales, comme la Communauté Caraïbes (CARICOM), l'Association des États de la Caraïbe (AEC), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et l'Organisation des États américains (OEA). Le multilatéralisme concerne l'ensemble du Royaume, aussi nous arrêterons-nous sur certains intérêts spécifiques à nos pays caraïbes, notamment ceux liés à leur statut de petits États insulaires en développement (PEID).

Tous les enjeux multilatéraux n'ont pas la même importance pour le Royaume, et chaque organisation ou partenariat important pour nous ne subit de la même manière les conséquences du changement de contexte international.

Le présent cadre complète la lettre d'orientation du 8 mars 2022 et la note d'orientation sur le commerce extérieur et la coopération au développement du 24 juin 2022, ainsi qu'un ensemble de documents stratégiques (stratégie extérieure et de sécurité intégrée,

stratégie climatique internationale, note sur la Chine, notice sur la région indopacifique et Stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indopacifique, stratégie *Global Gateway* de l'UE, stratégie africaine (à paraître), note sur les droits de l'homme et stratégie en matière de santé mondiale). Il s'appuie sur plusieurs avis du Conseil consultatif pour les questions internationales (AIV)¹ et les analyses du *Hague Centre for Strategic Studies*² et de l'institut Clingendael³.

Le chapitre 1 traite de l'enjeu du multilatéralisme pour le Royaume, un thème qui sert de fil conducteur au présent cadre. Le chapitre 2 décrit les tendances et les mutations du système multilatéral. Le chapitre 3 introduit le nouveau cadre de l'approche stratégique du multilatéralisme, articulé en trois volets et leurs objectifs. Le chapitre 4 décrit l'action politique actuelle et la transpose autant que possible dans le nouveau cadre. Il s'arrête aussi sur plusieurs domaines d'action et objectifs définis dans l'accord de coalition et remis en question par le contexte actuel. Enfin, le chapitre 5 traite de la mise en œuvre.

¹ Avis n° 113, *Regulering van online context, Naar een herijking van het Nederlands internetbeleid* [Vers une redéfinition de la politique néerlandaise pour internet] (juin 2020), et avis n° 110, *Duurzame ontwikkelingsdoelen en mensenrechten, een noodzakelijk verbond* [Objectifs de développement durable et droits humains, une alliance nécessaire] (mai 2019).

² *Adjusting the Multilateral System to Safeguard Dutch interests*, The Hague Centre for Strategic Studies, septembre 2020.

³ *Interregnum, Strategische Monitor 2018-2019*, The Hague Centre for Strategic Studies et institut Clingendael, février 2019.

1. Importance du multilatéralisme pour le Royaume

La prospérité, la santé et la sécurité du Royaume des Pays-Bas sont tributaires d'un monde stable dans lequel les pays coopèrent sur la base d'accords multilatéraux et peuvent s'interpeller lorsque les règles sont enfreintes.

Les intérêts vitaux du Royaume des Pays-Bas se répartissent dans les catégories suivantes : sécurité et intégrité physique et territoriale, maintien de l'ordre juridique international, stabilité économique, politique et sociale, santé publique, commerce mondial, développement durable et action contre les crises conjuguées que représentent le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Tous ces sujets ont un caractère fortement transfrontière. L'orientation internationale et l'importance démographique et géographique relativement limitée du Royaume (Pays-Bas européens et parties caraïbes du Royaume) fait de la coopération multilatérale une nécessité.

La prospérité et la sécurité d'un pays de taille moyenne à économie ouverte comme les Pays-Bas dépendent étroitement de la stabilité et de la sécurité mondiales. C'est notamment grâce à l'ordre mondial multilatéral que le Royaume a pu se développer après la Seconde Guerre mondiale comme un État des plus prospères. Promoteur et adepte de normes exigeantes en matière de démocratie, de droits humains, d'État de droit et de libertés fondamentales, il a aussi tout intérêt à une coopération internationale fondée sur des accords clairs et régulée par le droit d'interpellation des États contrevenants. La promotion de l'ordre juridique international est même inscrite dans la Constitution néerlandaise (art. 90).

L'ONU est l'enceinte par excellence où se rencontrent les États du monde entier pour résoudre les problèmes internationaux. Son bon fonctionnement revêt une importance considérable pour le Royaume, qui peut difficilement exercer son influence sur la scène mondiale de façon autonome. L'UE, premier bloc commercial et principal contributeur mondial à l'aide au développement, reste toutefois un acteur très influent. En partageant autant que nécessaire sa souveraineté avec d'autres pays, chaque État membre de l'UE gagne en poids; le multilatéralisme et la souveraineté se complètent. Les petits États insulaires en développement (PEID) jouent aussi un rôle important dans le multilatéralisme. Ils représentent une partie substantielle des adhérents aux Nations unies (38 États membres et 20 membres associés de commissions régionales) et comptent généralement parmi les partenaires régionaux de même orientation que les pays caraïbes du Royaume.

1.1 Impact des problèmes transfrontières sur le Royaume

Le Royaume est vulnérable au *changement climatique*, car une grande partie de son territoire européen se situe au-dessous du niveau de la mer et ses pays caraïbes sont exposés à l'intensification des ouragans, de la chaleur et de l'érosion côtière. En raison du réchauffement climatique, il subira toujours plus d'épisodes météorologiques extrêmes entraînant des périodes de sécheresse ou d'inondation.

La coopération internationale, tant politique que scientifique, est indispensable pour mieux cerner les effets du changement climatique, en particulier dans l'Arctique et l'Antarctique. L'adhésion de l'Institut royal météorologique néerlandais (KNMI) et des services météorologiques de Curaçao et de Sint Maarten à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'agence des Nations unies en matière de temps, de climat et d'eau, permet de disposer rapidement des observations dans le reste du monde et de les exploiter pour nos prévisions et alertes météo ainsi que pour nos diagnostics.

En 2021, l'institut Clingendael a, en vue d'établir son « baromètre de l'étranger », interrogé les Néerlandais sur ce qu'ils considéraient comme les principales menaces pour les Pays-Bas. Les réponses furent : 1) la pression migratoire aux frontières de l'Europe, 2) la montée en puissance de la Chine et 3) le changement climatique. Ce sont autant de défis transfrontières d'envergure mondiale et qui, partant, trouveront leur solution à ce niveau.

En matière de *santé publique*, la pandémie de Covid-19 reste un problème planétaire. Aucun gouvernement ni aucune instance ne pourra faire face de façon isolée aux futures pandémies. Fin 2021, les 194 membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont convenu de s'atteler rapidement à la mise en place d'un instrument permettant d'améliorer la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies.

Le paysage mondial de la *sécurité* est devenu plus complexe, et les problèmes sont nombreux. L'offensive armée russe en Ukraine et les menaces répétées par Moscou de recourir à l'arme nucléaire, l'emploi d'armes chimiques en Syrie, les aspirations de puissance nucléaire affichées par la Corée du Nord ainsi que le savoir-faire et les capacités croissantes des groupements terroristes en sont autant de preuves. Ces développements inquiétants mettent en difficulté les mécanismes de gestion des conflits des Nations unies, comme l'atteste par exemple la paralysie du Conseil de sécurité. À cela s'ajoute la ramification planétaire des organisations criminelles subversives et les effets destructeurs, tangibles dans le Royaume, de la criminalité internationale liée à la drogue. L'entrelacement de plus en plus serré entre les dimensions externe et interne de ces problèmes exige une action coordonnée au niveau multilatéral si l'on veut garantir la sécurité du Royaume.

La lutte contre la *migration clandestine* est une priorité du Royaume. Le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution, le déclin économique, les inégalités croissantes, les maladies infectieuses, le manque d'accès aux soins et les menaces de famine contribuent de plus en plus à la migration clandestine, outre les causes principales que sont les conflits et les violences. Le Royaume soutient les enceintes mondiales comme l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (HCR), qui œuvrent à l'accueil, à l'enregistrement et à la protection des réfugiés dans leurs régions d'origine, notamment dans les pays caraïbes du Royaume.

Le défi de l'eau s'accroît avec la multiplication des problèmes liés à cette ressource. Le manque d'eau n'influe pas seulement sur les récoltes et la sécurité alimentaire, il est aussi un facteur prééminent de conflit. En outre, la mauvaise gestion de l'eau pénalise considérablement le développement économique durable, y compris dans les pays développés, où le prix à payer est renvoyé aux générations futures. L'eau, lorsqu'elle est bien gérée, peut cependant constituer un levier de développement économique et contribuer à un avenir durable.

1.2 Promotion du commerce

| 15 |

Pour le Royaume, il est déterminant que le *commerce international* soit favorisé par des règles mondialement appliquées. Cela vaut par exemple pour la distribution du courrier et des colis postaux, qui, si elle est régie par des normes et des accords mondiaux, permet le déroulement fiable et ordonné des processus logistiques partout dans le monde. Il en va de même des accords relatifs aux transports maritime, routier et aérien, qui garantissent la concurrence équitable et l'amélioration constante de la sécurité et de la durabilité dans ces secteurs de portée mondiale. Cela assure la pérennité du trafic aérien partout dans le monde et de nos activités d'import-export.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été fondée en 1994 sur la base de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), signé à Genève en 1947. L'OMC a pour vocation de promouvoir le commerce international, de régler les différends commerciaux et de lever les barrières douanières. Sa raison d'être est d'éliminer tout obstacle au commerce international, en partant du principe que c'est le meilleur moyen, et le plus rapide, pour renforcer la prospérité mondiale.

Le Royaume est membre de l'OMC, organisation chargée d'établir des règles commerciales claires et de veiller à leur application. Il s'agit de règlements aux frontières, comme les tarifs douaniers, les critères d'origine et les formalités administratives, mais aussi de transparence des investissements, d'accords sur les aides publiques et de respect de la propriété intellectuelle. Entreprises et salariés tirent profit de ce système qui assure l'ouverture des frontières pour les produits et les services indispensables.

1.3 La stabilité économique, source de prospérité

Le FMI et la Banque mondiale ont pour vocation de contribuer à la stabilité économique mondiale et au développement des pays moins avancés. Le Royaume siège au conseil des gouverneurs de ces deux institutions depuis leur création.

Membre du FMI et de la Banque mondiale, le Royaume veille à ce que ces institutions financières disposent de ressources suffisantes pour exercer leurs fonctions et appliquer leurs programmes. Il contribue ainsi au maintien et à la promotion de la stabilité économique mondiale et, partant, à davantage d'égalité, ce qui profite aussi à sa stabilité et à sa prospérité.

1.4 Avantages de la coopération multilatérale au développement

| 16 |

Les différents organismes onusiens spécialisés dans le développement soutiennent les pays bénéficiaires d'un programme d'aide dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Développement durable (et ses ODD) et des accords comme les orientations de Samoa pour les PEID⁴. Les organisations multilatérales comme les Nations unies, la Banque mondiale et les banques régionales de développement sont, pour le Royaume, des structures indispensables à la réalisation des ODD.

Les Pays-Bas sont, comme l'UE et d'autres donateurs partageant les mêmes vues, un contributeur relativement important et fiable, en mesure d'influer sur les organes décisionnaires des organisations internationales de développement. L'enjeu consiste à préserver l'approche holistique et inclusive de la coopération au développement, avec pour objectifs principaux l'amélioration du quotidien de chaque individu et la promotion des droits.

Une étude de l'OCDE a montré que la coopération au développement est globalement plus efficace dans sa forme multilatérale qu'en mode bilatéral. Les raisons sont multiples. La première est celle des avantages d'échelle des organisations multilatérales, qui disposent de plus d'expertise, de budgets supérieurs et de programmes plus larges. Ainsi, les prêts financés par les banques multilatérales de développement sont d'un montant nettement supérieur aux contributions respectives des pays membres. La cohérence et la coordination des programmes multilatéraux sont un deuxième atout. Les avantages

⁴ A/RES/69/15 - Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

d'échelle et la coopération au sein des structures multilatérales permettent une action plus cohérente par pays. Cela profite à nos pays caraïbes, qui sont de petits États, géographiquement parlant. Les organisations multilatérales remplissent aussi souvent un rôle normatif et instrumentaire dans le suivi de la mise en œuvre. C'est le cas pour les droits humains, la santé publique et la santé reproductive, le droit humanitaire de la guerre, l'éducation et l'environnement. De plus, elles possèdent souvent une spécialisation plus pointue, ce qui leur permet de déployer davantage d'expertise et d'œuvrer à un consensus scientifiquement fondé. Leur investissement dans la durée est un autre avantage ; elles arrivent souvent en premier et restent autant que possible dans les zones de conflit quand d'autres sont contraintes de partir. Leur présence durable et leur neutralité facilitent l'accès aux autorités locales, à la société civile et aux bénéficiaires de l'aide. Ce sont autant d'atouts qui leur donnent un avantage sur les organisations bilatérales quand il s'agit de convaincre les pays partenaires de ne pas se limiter à l'éducation, à l'alimentation et à la santé, et de s'engager aussi pour les droits humains, les réformes économiques et la sécurité. C'est le cas des équipes par pays des Nations unies qui définissent des programmes nationaux répondant aux besoins locaux et dont le calendrier et le financement sont coordonnés avec différents partenaires internationaux. Les Nations unies ont une approche holistique et inclusive de la coopération au développement.

1.5 Intérêts multilatéraux des PEID

Les pays caraïbes du Royaume doivent affronter les défis inhérents à leur statut de petits États insulaires en développement. La coopération multilatérale est nécessaire pour les cerner et apporter des solutions aux vulnérabilités spécifiques aux PEID, dont leurs capacités et ressources limitées en matière de développement durable. Des facteurs structurels, comme la taille géographique, l'isolement et l'exposition aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles, influent sur la situation socioéconomique et contrarient la réalisation des ODD dans les PEID. Cette situation spécifique est reconnue par la Banque mondiale, qui a adopté en 1985 une clause d'exception en leur faveur. Ces États sont exposés aux problèmes transfrontières majeurs tels que le changement climatique, les répercussions économiques de la pandémie et de l'invasion russe en Ukraine et l'entrelacement des dimensions externe et interne de la sécurité. Ils subissent en outre l'intensité croissante des ouragans, des vagues de chaleur et de l'érosion côtière ainsi que les migrations internationales et le trafic de clandestins, qui se traduisent par une augmentation de la pauvreté et des inégalités sociales et économiques. Pour pallier les limites de nos pays caraïbes, il importe de coopérer avec des partenaires régionaux comme la CARICOM⁵, l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) et l'AEC⁶, ainsi qu'avec les banques développement et les institutions des Nations unies. La coopération multilatérale peut aussi faciliter l'accès à l'assistance technique, à l'expertise et aux financements internationaux.

⁵ Aruba, Curaçao et Sint Maarten négocient actuellement une adhésion en tant qu'associés avec la CARICOM. Ils sont déjà liés à plusieurs organisations de la CARICOM comme les agences IMPACS et CDEMA.

⁶ Aruba, Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Saba et Saint-Eustache sont membres associés de cette organisation.

2.

Analyse : tendances et mutations du système multilatéral

‘La Charte des Nations Unies et les idéaux qu’elle porte sont en péril. Nous avons le devoir d’agir. Et pourtant, nous sommes bloqués par un énorme dysfonctionnement mondial. La communauté internationale n’est pas prête ni disposée à s’attaquer aux grands drames de notre époque. [...] Notre monde est en péril – et paralysé. Les clivages géopolitiques : sapent le travail du Conseil de sécurité. Sapent le droit international. Sapent la confiance et l’espoir que placent les gens dans les institutions démocratiques. Sapent les possibilités de coopération internationale. Nous ne pouvons pas continuer ainsi.’

Ainsi s’exprime, en termes évocateurs, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, devant l’Assemblée générale à New York en septembre 2022. Dans son rapport intitulé Notre programme commun, il esquisse sa conception de l’avenir de la coopération mondiale. Il plaide en faveur de la revitalisation d’une coopération multilatérale inclusive et efficace, basée sur la solidarité et une large participation. Il enjoint à la communauté internationale de ne pas ignorer le coup de semonce de la pandémie et de la crise climatique. S’appuyant sur douze engagements, le secrétaire général expose sa stratégie pour prendre le tournant vers un avenir meilleur. Il demande aux États membres de refonder le contrat social avec leurs citoyens afin de rétablir la confiance et la cohésion sociale, et de faire des Nations unies une organisation inclusive. Jusqu’à présent, Notre programme commun suscite beaucoup d’intérêt et une forte adhésion.

| 19 |

Le rapport du secrétaire général arrive à un moment où l’ordre mondial multilatéral d’après-guerre, basé sur la coopération et la régulation, est menacé depuis un certain temps déjà par l’évolution des rapports de force. La note d’orientation du 8 mars 2022⁷ sur les ambitions de l’actuel gouvernement en matière de politique étrangère décrit les tendances et changements géopolitiques en cours. Leur impact sur la coopération internationale dans le cadre multilatéral est détaillé ci-dessous.

2.1 Glissement de l’équilibre des forces international

L’ordre mondial n’est jamais absolu ni éternel. Toutefois, celui établi à l’issue de la Seconde Guerre mondiale s’est traduit par une longue période de stabilité relative et de développement. À leur création, les Nations unies comptaient 51 États membres, principalement occidentaux, alors qu’elles en comprennent aujourd’hui 193. À la fin de la guerre, les États-Unis, alors leader mondial, ont assumé la responsabilité de l’organisation et de la mise en œuvre du système international. Mais l’évolution des rapports sur le plan économique et démographique menace toujours plus l’architecture existante.

⁷ [Lettre à la Chambre sur la politique du ministère des Affaires étrangères - mars 2022](#)

L'ordre mondial selon la Chine

Aux yeux de la Chine, les principes libéraux et démocrates du système multilatéral international servent les intérêts de l'« Occident » et constituent une menace pour les « intérêts de sécurité légitimes » et l'organisation du pouvoir dans d'autres pays (comme la Chine). Cela a d'importantes implications : selon cette conception, la définition de principes tels que la « démocratie » ou les « droits de l'homme » n'est pas universelle mais doit être laissée à l'appréciation de chaque pays. Dans le contexte multilatéral, le développement économique prend le pas sur les droits politiques et civiques. La Chine est certes attachée à la stabilité internationale, au principe de souveraineté et au fonctionnement du système multilatéral, mais elle mène une stratégie à long terme visant à remodeler ce système selon sa propre conception, à l'aide de projets comme l'Initiative pour le développement mondial ou l'Initiative pour la sécurité mondiale, ou par la création de structures parallèles.

| 20 |

L'émergence d'États membres d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie déplace considérablement le centre de gravité de l'économie mondiale. Les plus grands pays asiatiques regroupent désormais environ 75 % de la population mondiale. Leur poids économique croissant leur permet de se faire davantage entendre et de revendiquer un pouvoir décisionnel accru dans les enceintes multilatérales. Il s'agit généralement d'un désir légitime de réformer le système multilatéral afin qu'il reflète mieux les rapports actuels. Le G20 constitue un exemple de forum de création relativement récente avec une forte représentation d'économies émergentes asiatiques, africaines et latino-américaines.

L'assertivité politique croissante et la montée en puissance des ambitions internationales de pays comme la Chine entraînent en outre un bouleversement des rapports de force au niveau mondial. Le système multilatéral risque en conséquence de perdre son caractère coopératif pour devenir plus compétitif et transactionnel. Dans un tel système, les pays raisonnent davantage selon leurs intérêts propres au lieu de considérer les organisations multilatérales comme des instruments de protection des biens publics mondiaux par exemple.

2.2 Droit international et valeurs mondiales en péril

Historiquement, les périodes d'évolution des rapports de force mondiaux se caractérisent par des tensions croissantes, tangibles dans le durcissement du jeu diplomatique multilatéral actuel. Les puissances émergentes cherchent à accroître leur influence et à provoquer le pouvoir en place. Les règles du jeu changent, de même que les priorités. Certes, la grande majorité des États membres affirment qu'un ordre mondial régulé est dans leur intérêt, mais cela n'empêche pas les pays autoritaires d'user de leur nouveau pouvoir pour relativiser, voire transgresser les accords internationaux. L'universalité des valeurs, accords et principes qui sous-tendent le système multilatéral s'en trouve

menacée. Bien que le consensus existe encore sur certains programmes majeurs comme les ODD, la remise en cause du cadre normatif affecte l'efficacité du système multilatéral dans son ensemble. Si cette tendance se poursuit, la polarisation et la fragmentation seront toujours plus présentes et il sera de plus en plus difficile, selon les domaines et les sujets, de trouver des solutions aux problèmes mondiaux urgents.

2.3 Remise en cause de la légitimité et de l'efficacité du Conseil de sécurité

L'ordre mondial selon la Russie

Les grandes puissances ont selon la Russie davantage de droits que leurs voisins plus modestes. La Russie s'octroie donc une sphère d'influence au sein de laquelle elle se réserve le droit de repousser toute ingérence étrangère et d'étouffer les revendications en faveur de la démocratie (« révolutions de couleur »). L'invasion de l'Ukraine en est l'exemple le plus récent et poignant. Mais la Russie s'est déjà auparavant appuyée sur cette « doctrine » pour attaquer la Géorgie (en 2008).

En vertu de la Charte des Nations unies, la responsabilité principale du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quand la paix est en jeu, les regards se tournent en premier lieu vers le Conseil de sécurité, organe décisionnel suprême au niveau international en matière de paix et de sécurité. La légitimité de cet organe majeur s'est fortement affaiblie durant les années passées du fait de l'absence de volonté politique, de la part de la Russie notamment, de parvenir à des compromis et de l'usage répété, par ce même pays, de son droit de veto. La paralysie croissante du Conseil de sécurité a toutefois redynamisé le rôle de l'Assemblée générale, au sein de laquelle les membres du Conseil de sécurité n'ont pas droit de veto. L'Assemblée générale s'est ainsi réunie en urgence en 2022 et a adopté deux résolutions relatives à l'invasion russe de l'Ukraine, après le blocage de tels textes par la Russie au sein du Conseil de sécurité. Depuis, l'Assemblée générale a aussi décidé, à l'initiative du Liechtenstein, de systématiquement se réunir après une utilisation du droit de veto au sein du Conseil de sécurité. Si, contrairement à ce dernier, l'Assemblée générale ne peut adopter de résolutions contraignantes, le fait que tous les États membres des Nations unies y soient représentés sur un pied d'égalité lui confère l'autorité normative et morale de la communauté mondiale.

2.4 Nouvelles institutions et initiatives multilatérales

Estimant ne pas avoir la place qui leur revient dans les organisations multilatérales, certains pays cherchent d'autres possibilités d'accroître leur influence sur tout ou partie du système multilatéral. Les BRICS⁸ ont ainsi instauré la Nouvelle banque de développement (NDB) par insatisfaction concernant les rapports de pouvoir au sein des institutions de Bretton Woods. La Chine s'attache de son côté à créer des structures parallèles, comme la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII), et lance des initiatives pour marquer de son empreinte les travaux des Nations unies. Elle use ainsi de toute son influence pour inscrire dans les textes onusiens des références aux Nouvelles routes de la soie (BRI), un énorme projet d'investissement dans les infrastructures visant à relier entre eux les continents et les mers avoisinantes. Par cette initiative, la Chine exporte aussi son système de valeurs. Elle cherche également à élargir l'adhésion à sa propre Initiative pour le développement mondial, qui vise à appuyer l'Agenda 2030 du Développement durable des Nations unies mais en accordant la priorité au développement économique sur les droits civiques et politiques. Elle utilise la même approche pour son Initiative pour la sécurité mondiale, dans le cadre de laquelle elle semble appliquer de façon sélective les principes de la Charte des Nations unies.

| 22 |

On observe aussi une multiplication des enceintes formelles ou non de concertation plurilatérale, comme le Dialogue quadrilatéral pour la sécurité⁹, le Forum sur la coopération sino-arabe, l'organisation de coopération de Shanghai (SCO), le Forum sur la coopération sino-africaine, le G20 et, dernièrement, la Communauté politique européenne (CPE).

Le G20 réunit les grandes puissances économiques pour aborder les problèmes mondiaux et les initiatives multilatérales communes. Depuis la crise financière de 2008, ce forum a permis de renforcer la coopération dans le domaine économique et financier. Ces dernières années, les Pays-Bas ont toujours été invités par la présidence tournante¹⁰. Le G20 est un forum important pour les Pays-Bas, car il leur permet d'avoir une influence modeste sur la prise de décision internationale concernant les défis mondiaux majeurs. Ils se joignent ainsi aux plus grandes puissances mondiales tout en jouant un rôle de liaison à l'égard des pays tiers.

2.5 Initiatives en soutien au multilatéralisme régulé

En 2018, l'Allemagne et la France ont fondé l'Alliance pour le multilatéralisme, un réseau informel qui se veut une solide coalition en faveur du multilatéralisme régulé. L'objectif est de restaurer l'engagement en faveur de l'ordre international stable et régulé, du respect de

⁸ Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud

⁹ États-Unis, Inde, Japon et Australie

¹⁰ À l'exception de 2020, sous la présidence de l'Arabie saoudite.

ses principes et de certains ajustements lorsqu'ils sont nécessaires. Depuis sa création, 87 pays, dont les Pays-Bas, ont rejoint cette initiative. Mû par le même sentiment d'urgence, le président français Emmanuel Macron a organisé en 2018 et 2019 le Forum de Paris sur la paix. Fin 2019, les États-Unis ont lancé le Sommet pour la démocratie, dont l'objectif est de conforter les valeurs démocratiques et de renforcer la résilience des sociétés démocratiques grâce à la coopération internationale. Le premier sommet a eu lieu en ligne en 2021 et le deuxième devrait être organisé début 2023. Les Pays-Bas sont étroitement impliqués dans cette initiative.

2.6 Acteurs non gouvernementaux

La coopération multilatérale n'est plus le domaine réservé des États. L'accroissement des inégalités aux niveaux national et international, la persistance des conflits, les catastrophes humanitaires, le changement climatique, les crises sanitaires internationales et les migrations font évoluer le contexte dans lequel opèrent les organisations multilatérales. La société civile, c'est-à-dire les organisations non gouvernementales (ONG), les entreprises, les mouvements politiques, les syndicats, les centres d'expertise, les jeunes, mais aussi les pouvoirs publics locaux et régionaux, apportent une contribution précieuse aux travaux des organisations multilatérales telles que les Nations unies. Les organisations de la société civile peuvent engager le dialogue avec les pouvoirs publics, les entreprises et les leaders religieux. Elles ont un fort pouvoir de mobilisation, car elles ont souvent des sympathisants dans toutes les couches de la population qui peuvent être des acteurs directs du changement. Elles œuvrent ainsi à une société ouverte, à la solidité de la démocratie et de l'État de droit, et au développement durable. On peut à ce titre les qualifier de vaisseaux qui irriguent la société. Elles donnent une voix à ceux qui sont souvent oubliés. L'évolution tant de la nature des défis que de la culture sociale et politique rend nécessaire d'impliquer activement les acteurs non gouvernementaux, aux côtés des États, dans les institutions, les procédures et les décisions multilatérales. Ce constat n'est pas accueilli de la même façon par tous les États membres des Nations unies, ce qui se traduit par un processus d'adaptation conflictuel. Un nombre important de pays bloque même activement toute implication des organisations de la société civile.

2.7 Coopération constructive

En dépit des tendances et évolutions alarmantes mentionnées ci-dessus, les pays restent dans leur grande majorité très favorables à la coopération multilatérale. Pour beaucoup d'entre eux, les organisations multilatérales mondiales constituent l'unique podium où ils peuvent soulever les problèmes transfrontaliers auxquels ils sont confrontés pour parvenir à un accord international. Les tensions géopolitiques ont toujours existé et les enceintes multilatérales sont précisément censées constituer un lieu de dialogue en vue de modeler une solution acceptable par la majorité des pays. Les Nations unies

œuvrent avec plus de 86 000 casques bleus à la stabilité et à la paix dans 12 pays fragiles¹¹. Le Programme alimentaire mondial (PAM) distribue de la nourriture à 128 millions de personnes dans 120 pays¹². L'OMS sauve plus de trois millions de vies par an grâce à ses programmes de vaccination¹³. Le HCR apporte son assistance à 89,3 millions¹⁴ de personnes fuyant la guerre, la faim ou les poursuites. La coopération est généralement constructive dans les nombreuses organisations spécialisées au rôle normatif comme l'OMS (santé), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Malgré les débats récurrents sur la répartition des droits de vote, le FMI et la Banque mondiale sont également en mesure de remplir leur mandat avec efficacité, par exemple en investissant dans les pays en développement ou en leur octroyant des prêts.

2.8 Conclusion

| 24 |

Le changement des rapports de forces au niveau mondial impose un remodelage du système multilatéral. L'actuel système, auquel le Royaume doit beaucoup, est menacé. L'exemple le plus récent et le plus poignant en est la guerre en Ukraine et le mépris affiché par la Russie pour les principes de la Charte et le droit international. L'ordre international basé sur des règles est également devenu plus imprévisible, les États se sentant moins liés par ces règles (ou en tout cas par les règles traditionnelles) ou les transgressant volontairement. Cela se traduit, pour le Royaume et les autres pays, par un regain d'incertitude et d'instabilité des relations internationales qui met en péril la recherche de solutions efficaces aux défis mondiaux comme le changement climatique, la cybersécurité et les pandémies.

Cependant, dans de multiples domaines, d'importants volets de la coopération multilatérale sont encore intacts, opérationnels et efficaces, et nombreux sont les pays de petite et moyenne taille qui appellent de leurs vœux le renforcement du système pour contrer les « caprices » des grandes puissances. Les organisations multilatérales telles que les Nations unies constituent en effet l'unique podium où ils peuvent soulever les problèmes transfrontaliers auxquels ils sont confrontés. Au contraire des Pays-Bas, ils ne bénéficient pas toujours du soutien d'organisations régionales ou thématiques fortes et entretenant des liens de coopération intensifs, comme l'UE ou l'OTAN. Il est donc crucial qu'au niveau mondial des institutions fiables et régulées restent solidement ancrées dans un paysage géopolitique mouvant.

¹¹ [Données | Nations unies Maintien de la paix](#)

¹² [PAM Rapport annuel 2021 | Programme alimentaire mondial](#)

¹³ [Vaccins et vaccination \(who.int\)](#)

¹⁴ [Chiffres relatifs aux réfugiés dans le monde et aux Pays-Bas - UNHCR Nederland](#)

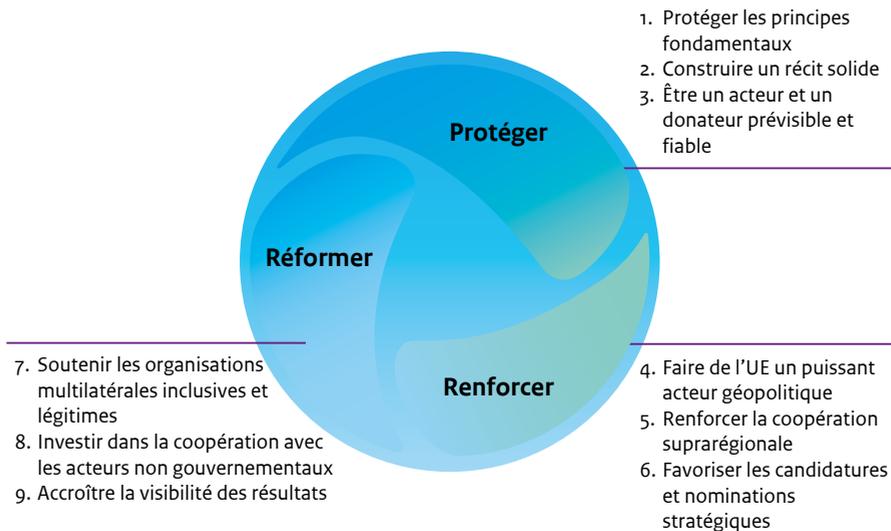
Le Royaume va devoir adapter et affûter de manière stratégique ses priorités, instruments et liens de coopération, et soutenir les projets de réforme des organisations multilatérales sur la base de ses propres principes de base, comme détaillé dans les chapitres suivants.

3.

Stratégie : protéger,
renforcer, réformer

L'analyse menée dans le chapitre précédent appelle la définition d'un nouveau cadre détaillant la mise en œuvre de la politique du Royaume des Pays-Bas pour les prochaines années. Compte tenu de l'évolution des rapports de forces, les Pays-Bas entendent œuvrer avec des pays partageant leurs orientations et de nouveaux partenaires à un système multilatéral moderne, inclusif, efficace et régulé sans céder sur les principes centraux que sont l'ordre juridique international et les droits humains. Il ne suffira pas de se limiter aux partenaires habituels. Le cercle devra être élargi pour obtenir l'appui nécessaire lors de négociations multilatérales. Cela requiert une stratégie permettant de veiller attentivement à la cohérence entre les différents domaines d'action et les intérêts d'un nombre élargi d'acteurs cruciaux.

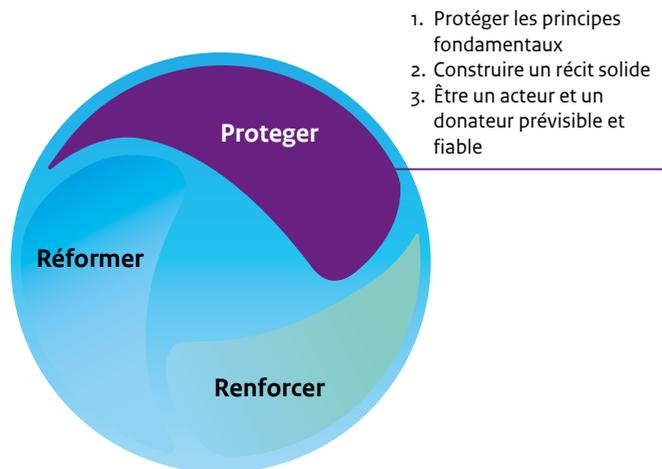
Le nouveau cadre, qui organise l'action du Royaume, s'articule en trois volets : **protéger, renforcer et réformer**. Les trois ne sont pas toujours strictement dissociables car ils s'imbriquent. L'impossibilité d'avoir une action d'égale intensité dans tous les domaines obligera à faire des choix entre ceux où nous voudrions garder l'initiative et ceux où nous la laisserons à nos partenaires.



3.1 Protéger

Le Royaume (comme l'UE) se fonde sur les principes fondamentaux que sont la démocratie, la prééminence du droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits humains et des libertés fondamentales, le respect de la dignité humaine, l'égalité, la solidarité et le respect du droit international. Rendre plus inclusive la prise de décision au sein des organisations multilatérales mondiales peut aussi donner davantage de poids aux régimes non démocratiques et autoritaires. C'est pourquoi il importe pour les Pays-Bas et l'UE de contribuer au système multilatéral sans céder sur les principes centraux que sont l'ordre juridique international et les droits humains. Compte tenu des mutations de l'ordre mondial, les principes fondamentaux exprimés dans la Charte, qui sont propres aux institutions, doivent être protégés et, si nécessaire, rétablis. Le Royaume s'engage pour un ordre mondial régulé dont l'architecture est formée par le droit international, la Charte des Nations unies ainsi que les statuts et les mandats des institutions qui en sont issues. Le Royaume contribuera à la protection de ces institutions contre toute politisation inappropriée.

| 28 |



Objectif 1 : Protéger les principes fondamentaux

Dans le but de protéger les valeurs et les principes universels, le Royaume poursuivra ses efforts proactifs en utilisant l'instrumentaire varié de la politique étrangère.

Il s'efforcera de poser, avec ses partenaires, des limites aux comportements et aux valeurs contraires au droit international et à l'État de droit, que ce soit au moyen de l'ouverture d'une procédure juridique, du lancement de sanctions multilatérales ou de la suspension de l'adhésion du pays contrevenant à certaines enceintes multilatérales. L'approche consiste à rechercher autant que possible le dialogue avec les pays qui ne respectent pas

les valeurs et les principes universels, tout en opposant une ferme résistance si le dialogue n'aboutit à rien. Cette stratégie est applicable dans les enceintes multilatérales telles que le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le Royaume s'emploiera à renforcer et, si nécessaire, à élargir l'instrumentaire comme cela a récemment été le cas avec la mission d'enquête de l'ONU sur les crimes de guerre liés à l'agression russe de l'Ukraine. Il importe que la terminologie des résolutions en négociation soit compatible avec celle des Nations unies, que les interprétations juridiques existantes soient maintenues en l'état et que la terminologie nouvelle réponde aux normes du droit international.

Objectif 2 : Construire un récit solide

Le Royaume œuvrera à la mise en place à un stade précoce de nouvelles réglementations et procédures dans le domaine des technologies numériques, qui joueront un rôle important dans les travaux des organisations multilatérales. Cela exige de bien anticiper les développements et les initiatives internationales et d'agir en temps voulu avec les partenaires partageant les mêmes convictions afin de lancer des processus cohérents et minutieux et de transmettre son propre récit.

Révéler systématiquement au grand jour et s'opposer autant que nécessaire à la désinformation ou à la propagation d'un langage troublant et subversif dans les résolutions exige de construire un propre récit solide (et unanime au sein de l'UE) afin d'engager le dialogue avec d'autres partenaires. Un récit solide s'appuie sur des faits, scientifiques ou non, et sur des arguments juridiques valables, et soutient les principes et les objectifs des institutions multilatérales. Ce récit doit être cohérent et crédible. C'est en cela que réside la force de l'UE lorsqu'elle réussit à prendre rapidement position. Elle parvient régulièrement à élargir son audience en traduisant ses normes et ses valeurs dans sa réglementation intérieure. Un récit solide peut conduire d'autres pays partageant les mêmes orientations à prendre conscience que leur action peut être considérée comme subversive, et leur permettre d'expliquer leur point de vue et leurs choix lors du dialogue en vue de trouver un terrain d'entente. Le Royaume élaborera, en concertation avec l'UE, des récits pour plusieurs domaines d'action et les présentera au moment voulu de façon coordonnée avec des pays partageant les mêmes intérêts. La portée de ces récits s'accroît lorsqu'ils répondent autant que possible et souhaitable aux perspectives, aux intérêts et aux attentes des partenaires.

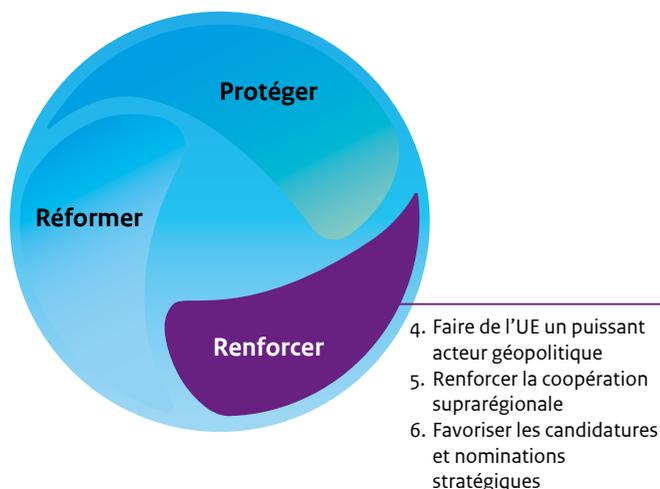
Objectif 3 : Être un acteur et un donateur prévisible et fiable

Dans le but de protéger et de servir les intérêts nationaux et collectifs, le Royaume se montrera à l'égard des organisations multilatérales et des pays partenaires un acteur et donateur prévisible et fiable, qui privilégie les contributions non affectées de sorte à ne pas fragmenter ni affaiblir l'action des institutions mais, au contraire, à en optimiser l'effet. À cette fin, sa présence au sein des structures décisionnaires, techniques et financières des principales organisations doit être permanente et substantielle ; il doit aussi veiller à respecter les conventions. Le Royaume œuvrera activement à l'application des accords pour les objectifs convenus au niveau mondial, qu'il promouvra par des efforts

de sensibilisation. Cela accentuera la lisibilité et la visibilité des résultats. Cette méthode devra clairement apparaître dans les récits évoqués plus haut. Il faudra aussi veiller à une bonne coordination interne.

3.2 Renforcer

Le renforcement de la position du Royaume passe par la coopération internationale. Le Royaume doit pour ce faire mobiliser ses ressources diplomatiques et s'appuyer sur ses relations bilatérales par l'intermédiaire de ses représentations. L'UE semble l'enceinte la plus indiquée pour générer cet élan. Vu l'absence de consensus sur les réformes possibles au sein des institutions multilatérales et les conceptions divergentes du multilatéralisme, le Royaume devra forger des coalitions avec des pays de poids supérieur au sein et en dehors de l'UE. Les pays partageant ses conceptions sont ceux disposés à coopérer sur la base de principes enracinés dans l'ordre juridique international basé sur des règles. La démocratie, les droits humains, les libertés fondamentales, la concurrence équitable et l'ouverture des marchés revêtent à cet égard une importance capitale. La coopération suprarégionale, y compris avec des pays d'opinions moins convergentes, est aussi un enjeu important.



Objectif 4 : Faire de l'UE un puissant acteur géopolitique

L'UE peut renforcer son leadership en endossant les rôles de coordinateur, de médiateur juste et de bâtisseur de ponts. La force démocratique et régulatrice de l'UE est un atout dans la construction d'un monde meilleur, et sa crédibilité en tant que pacificatrice ainsi que ses structures de sécurité et de défense peuvent contribuer aux efforts multilatéraux destinés à établir et à maintenir la paix. Cela exige de l'UE et de ses États membres qu'ils coordonnent efficacement leurs priorités communes et qu'ils soient davantage disposés à mobiliser pleinement la force collective de l'UE pour promouvoir ses valeurs et ses priorités.

L'UE doit être aux avant-postes dans le renforcement de l'ordre multilatéral régulé. Les préoccupations principales seront les droits humains, la démocratie, l'État de droit, la sécurité, les ODD et la gestion des trois crises écologiques mondiales : changement climatique, perte de biodiversité et pollution.

Pour contribuer à l'efficacité et à la crédibilité de l'action européenne au sein des institutions multilatérales, le Royaume cherchera à unifier les positions des États membres de l'UE et à favoriser une bonne coordination entre Bruxelles et les représentations européennes auprès des enceintes multilatérales. Il prendra fermement position lorsque les intérêts de l'UE seront mis à mal, par exemple en demandant plus souvent le vote en cas de franchissement de la ligne rouge durant les négociations. Pour garantir l'efficacité de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le Royaume reste favorable à la majorité qualifiée. La mise en œuvre intégrée de tous les instruments (politique, coopération au développement et commerce) et le regroupement des dossiers pertinents peuvent accroître l'efficacité de l'action européenne. Le Royaume stimulera aussi la coopération stratégique avec les alliés, les pays de même opinion et de nouveaux partenaires (cf. objectif suivant) et la coordination multilatérale-bilatérale. Lorsque des négociations multilatérales s'enlisent ou qu'il est nécessaire d'appuyer les positions de l'UE, les interventions bilatérales peuvent jouer un rôle déterminant dans la recherche de solutions communes. Il contribuera activement à la coordination des candidatures européennes auprès des organismes de l'ONU.

| 31 |

Objectif 5 : Renforcer la coopération suprarégionale

Le multilatéralisme est souvent une équation où le nombre de voix fait la différence, même si l'on recherche aussi généralement le consensus. Au vu des intérêts idéologiques, géopolitiques et économiques changeants, la division continuera vraisemblablement de régner durant les prochaines années au sein du Conseil de sécurité, laissant de nombreuses questions à l'appréciation de l'Assemblée générale des Nations unies, où le vote de chaque État membre a le même poids. La répartition des voix au sein des institutions financières internationales devrait aussi changer, du fait de la montée en puissance des pays émergents. Les puissances moyennes comme le Royaume, mais aussi l'UE, auront ainsi davantage de possibilités de bâtir des coalitions, de circonstance ou durables, de sorte à élargir l'engagement international en faveur de questions importantes pour La Haye et pour Bruxelles. Mais il faut au préalable donner davantage de cohérence

à l'action des alliés, des pays de même opinion et des groupes régionaux aux niveaux bilatéral, plurilatéral et multilatéral.

Coopération stratégique intensive avec des alliés

Puissance moyenne, le Royaume doit s'entourer d'alliés et de partenaires pour jouer un rôle important dans la promotion des intérêts décrits au chapitre 3. Ses partenaires naturels sont les pays qui portent les valeurs comme la liberté, la démocratie et l'économie de marché, et avec lesquels les Pays-Bas partagent une alliance de sécurité. Il y a donc à la fois partage de valeurs et alliance. Des pourparlers sont en cours visant à agir stratégiquement en faveur du renforcement de la démocratie, du soutien de candidatures, de la formation de coalitions et de l'échange précoce d'expertise et d'informations.

Élargissement du dialogue avec d'autres partenaires

Il est nécessaire d'élargir et de renforcer notre coopération avec d'autres partenaires et de définir des objectifs communs. Cela exige d'investir dans les relations bilatérales et de prêter une oreille attentive à nos partenaires afin de cerner leurs intérêts et leurs aspirations et de promouvoir ceux que nous partageons au sein des enceintes multilatérales. Il s'agit concrètement d'impliquer en temps voulu d'autres pays dans la prise de décision, de les solliciter activement pour des déclarations communes et de les soutenir sur les dossiers qui leur importent. Pour ce faire, il faut chercher à définir un agenda commun pour les intérêts partagés aux niveaux bilatéral et multilatéral. Cela conduira parfois à des compromis qui s'écarteront de nos propres priorités mais qui s'imposeront pour défendre au mieux les intérêts collectifs et nationaux. Les choix du Royaume seront guidés par l'importance de l'enjeu et des risques inhérents pour lui. Ce principe général sera détaillé par domaine d'action et par organisation dans les accords que conclut le Royaume dans les grandes structures de coopération.

| 32 |

Nombre de crises actuelles sont liées à l'eau : les prix alimentaires augmentent lorsque les récoltes sont mauvaises du fait de la sécheresse, la production durable d'énergie ne peut se faire sans eau, et le changement climatique et les conflits exigent un meilleur partage de la ressource aquifère.

Les enjeux actuels et futurs relatifs à l'eau exigent l'adoption d'une approche commune dépassant la pratique habituelle aux niveaux national et international.

C'est dans cette optique que les Pays-Bas et le Tadjikistan organisent conjointement la conférence des Nations unies sur l'eau en 2023. Cela exige une coopération intensive avec un pays qui, pour des raisons historiques, se situe dans la sphère d'influence de la Russie, avec laquelle il collabore étroitement sur les plans politique, économique et militaire.

Une telle coopération répond justement à des intérêts communs.

Dans un premier temps, il apparaît logique de se tourner vers des pays qui partagent les valeurs mentionnées plus haut et se situent en bonne place à l'index de la démocratie¹⁵. S'y ajoutent des pays démocratiques émergents comme l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Mexique. La participation au G20 offre des possibilités de coopération avec ces économies émergentes. Les pays à forte influence régionale sont aussi un groupe cible intéressant. Le Kenya en est un bon exemple puisqu'il ne contribue pas seulement à la stabilité de la Corne de l'Afrique mais occupe aussi une position influente au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Union africaine (UA) ainsi qu'un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Royaume donnera un caractère plus stratégique à ses relations avec la région indopacifique (Inde, Indonésie, Japon, Corée du Sud et Australie) et différents pays africains. Il se tournera aussi vers les pays membres du Mouvement des non-alignés (NAM), le G-77 et ceux de ses États membres qui ont adhéré à l'Alliance pour le multilatéralisme. En raison des intérêts importants que revêtent pour les pays du NAM l'agenda des Nations unies mais aussi leurs relations bilatérales avec les grandes puissances, ils adoptent souvent des positions changeantes. L'enjeu ne consiste pas à forcer ces pays à faire un choix, mais à les convaincre que nous sommes des partenaires égaux qui peuvent beaucoup apporter dans nombre de domaines comme le commerce et les investissements, l'innovation, les ODD, l'aide humanitaire, la santé, le numérique et l'adaptation climatique. Les ODD constituent un instrument rassembleur de nature à y parvenir. Ainsi, pour la transition énergétique, nous misons sur l'effet fédérateur de l'ancrage et de la coordination au niveau multilatéral de la feuille de route mondiale pour l'accélération de l'ODD 7. Nous attachons aussi une grande importance à nos relations solidaires avec l'Amérique latine et la zone caraïbe. Nos pays caraïbes et les autres PEID partagent de nombreux objectifs, d'où l'intérêt d'une approche coordonnée au niveau multilatéral.

| 33 |

En dépit de sérieuses divergences de vues, la coopération multilatérale avec la Chine garde son importance, en particulier lorsqu'il s'agit des objectifs climatiques mondiaux. La Chine est un acteur indispensable sur la scène mondiale pour relever les défis planétaires sur la base d'intérêts partagés. Les économies du continent européen et de la Chine sont étroitement liées, il y a donc tout intérêt à poursuivre la coopération.

Groupes régionaux

Les institutions multilatérales travaillent en groupes régionaux (ou géopolitiques). Le Royaume fait partie, au sein des Nations unies, du groupe États d'Europe occidentale et autres États (WEOG)¹⁶ ou de groupes similaires comme le groupe IMEC à l'OIT et prend part, au sein des institutions financières internationales, aux concertations « UE++ » où les positions sont débattues et harmonisées.

¹⁵ Pays dont le score est supérieur ou égal à 7 à l'Index de la démocratie de l'EIU.

¹⁶ Le WEOG comprend 28 États membres, principalement d'Europe occidentale mais aussi d'Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande), d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis, ces derniers ayant le statut d'observateur) et d'Asie occidentale (Israël, Turquie).

Le contexte politique est plus important que jamais. Le multilatéralisme fonctionne selon le principe donnant, donnant. Les Pays-Bas devront faire des concessions sur les dossiers qui touchent aux intérêts fondamentaux d'autres pays de sorte à obtenir en retour des avancées sur ceux touchant à leurs propres intérêts fondamentaux. Dans la pratique, cela peut soulever des dilemmes entre les intérêts stratégiques nationaux et l'agenda des valeurs.

Il est possible de développer encore la coopération Benelux dans les enceintes multilatérales, par exemple en faisant des déclarations communes au sein de l'Assemblée générale. L'expérience montre que de telles déclarations ont davantage d'impact que celles faites individuellement, notamment parce que les groupes ont la priorité en matière de droit de parole. Il est aussi envisageable de partager les dossiers (et donc la charge de travail afférente) et les informations. Sans porter atteinte à l'action de l'UE, le Benelux pourrait aussi, sur certains dossiers à désigner en amont, explorer les possibilités d'intensifier la coordination et la coopération au niveau politique avec d'autres groupes européens partageant les mêmes vues, comme les pays nordiques (Suède, Finlande, Norvège, Danemark et Islande) et les pays baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). Le Royaume a par ailleurs le statut d'observateur auprès de l'OEA, et les pays caraïbes sont membres associés de diverses organisations régionales dans l'hémisphère occidental. Il est important dans ce cadre d'harmoniser régulièrement les positions et, si possible, d'agir de concert avec les pays de la région partageant les mêmes vues et avec les organisations internationales et régionales.

| 34 |

Au sein des institutions financières internationales, la représentation du Royaume se fait par l'intermédiaire de « groupes électoraux », c'est-à-dire des groupes de pays qui expriment ensemble une voie unique au conseil d'administration. La composition de ces groupes électoraux varie selon les organisations et compte plus ou moins de pays partageant les mêmes vues que celles du Royaume. Dans certains cas, c'est un(e) représentant(e) du Royaume qui représente le groupe électoral au conseil d'administration de l'organisation.

Pour défendre correctement les intérêts du Royaume, il est crucial de disposer de sièges stratégiques dans le cadre multilatéral. Cela passe par exemple par un siège provisoire au Conseil d'une institution onusienne, la nomination d'un ressortissant néerlandais à un poste stratégique d'une telle institution ou la participation au G20.

Objectif 6 : Favoriser les candidatures et nominations stratégiques

Une stratégie sera définie au niveau interministériel, concernant les candidatures pour la période 2023-2025. Les efforts porteront en particulier sur les sièges onusiens auxquels le Royaume est éligible, ce qui implique qu'il se porte auparavant candidat et fasse campagne. Cela passe souvent aussi par une stratégie de soutien réciproque avec d'autres pays afin de recueillir les voix nécessaires.

Le Royaume au Conseil des droits de l'homme en 2024

Attaché aux droits humains, partout dans le monde, le Royaume défend en particulier la liberté d'expression, la protection des droits des femmes et des personnes LHBTIQ+ et la liberté de religion et de conscience, la protection des défenseurs des droits de l'homme et le droit à un procès équitable. Les élections auront lieu en octobre 2023.

Dans le passé, la concurrence était moins mordante. Les pays se mettaient d'accord entre eux sur la répartition des mandats, si bien que le nombre de candidats était égal à celui des sièges. Mais, là encore, le contexte a changé. La concurrence est souvent plus rude (davantage de candidats que de sièges disponibles), ce qui contraint à mener une campagne plus intensive pour décrocher l'élection. De plus en plus de pays ont en outre une approche transactionnelle de la campagne. Le Royaume salut la concurrence car elle renforce le caractère démocratique de ces élections, mais il réalise aussi qu'elle impose une coordination plus stratégique avec ses partenaires et alliés. Les Pays-Bas s'emploieront à renforcer la coordination concernant les candidatures et nominations aux plans national et européen, ainsi qu'avec leurs autres partenaires et alliés. Une autre stratégie interministérielle sera également élaborée concernant les nominations pour la période 2023-2026. La nomination de Néerlandais à des postes clés d'organisations multilatérales considérées comme importantes permet de renforcer l'adhésion aux valeurs et intérêts du Royaume au sein de telles organisations. Les fonctions à caractère normatif ne seront pas oubliées. Les deux stratégies se baseront sur les priorités formulées dans l'accord de coalition et les documents mentionnés plus haut.

| 35 |

3.3 Réformer

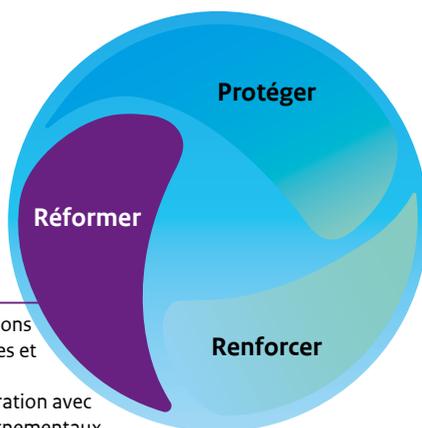
Il faut donner un nouvel élan à l'ordre multilatéral afin de l'adapter à ses objectifs et de lui permettre de faire face aux défis mondiaux et au contexte géopolitique du XXI^e siècle.

Pour exercer leur rôle, les institutions doivent pouvoir compter sur la confiance et obtenir le mandat de l'ensemble des acteurs. Elles ne peuvent fonctionner comme il se doit et rendre des comptes à leurs membres que si toutes les parties acceptent le caractère contraignant des règles et se soumettent à leur autorité. Crédibilité et fiabilité sont essentielles à l'adhésion politique et sociale. Le maintien et, le cas échéant, la restauration de la légitimité des institutions ne sont possibles que si le système est en mesure de se réformer pour devenir plus représentatif, plus cohérent, plus efficient et plus efficace et qu'il opère dans le respect de la vision et de la mission des organisations telles que fixées dans les traités et les statuts. Les organisations multilatérales qui se veulent légitimes et inclusives doivent aussi satisfaire aux exigences croissantes des citoyens en matière de transparence, de qualité et de performance.

La publication du rapport « Notre programme commun¹⁷ » a donné une nouvelle impulsion à la réforme des Nations unies et de leurs organes. Pour que cette vision des 25 années à venir ait une chance de se concrétiser, le secrétaire général appelle à la conclusion d'un nouveau contrat social, ancré dans les droits humains et axé sur (a) la confiance, (b) l'inclusion, la protection et la participation, ainsi que (c) la mesure et la valorisation du développement durable en faveur des humains et de la planète.

Le Royaume s'engage, aux côtés de l'UE, en faveur de « Notre programme commun », de la modernisation de l'OMC, du renforcement du système de santé mondial et de l'étroite coopération entre les institutions financières européennes et leurs homologues internationales comme le FMI et la Banque mondiale. Le Royaume appelle aussi les institutions multilatérales à davantage de responsabilité, notamment en appliquant le Cadre du principe de responsabilité afin de prévenir et de répondre aux cas d'exploitation et d'abus sexuels. Il continuera à plaider avec l'UE pour la valeur ajoutée des institutions dans leur rôle normatif, exécutif et coordinateur. Les valeurs et principes universels guideront ici aussi sa démarche.

| 36 |



7. Soutenir les organisations multilatérales inclusives et légitimes
8. Investir dans la coopération avec les acteurs non gouvernementaux
9. Accroître la visibilité des résultats

Objectif 7 : Soutenir les organisations multilatérales inclusives et légitimes

Le Royaume est partisan d'organisations inclusives, ce qui ne signifie pas automatiquement qu'il faille aplanir les différences mais adopter la bonne conduite à leur égard et créer une base équitable. Qui dit inclusion dit écoute et lien, mais aussi détermination, fixation de limites et leadership. Le Royaume entend y contribuer grâce au renforcement et à l'élargissement de la coopération avec les partenaires partageant

¹⁷ [Notre programme commun](#), rapport du secrétaire général, Nations unies 2021.

traditionnellement ses vues ainsi qu'avec de nouveaux partenaires et des acteurs non gouvernementaux.

La réforme du Conseil de sécurité est une étape nécessaire pour sortir de l'impasse et renforcer la légitimité de cet organe et de l'ONU en général. Le Royaume soutient diverses initiatives visant à améliorer la représentation au sein du Conseil de sécurité et l'exécution efficace de son mandat. Il appuie également les propositions axées sur la suppression du droit de veto en cas d'atrocités de masse, telle l'initiative franco-mexicaine qui prône l'encadrement de ce droit concernant les résolutions dont le but est de mettre fin aux graves violations du droit humanitaire de la guerre.

Ces dernières années, les Nations unies ont bien avancé sur le chemin des réformes, l'un des principaux acquis étant l'intégration de l'approche des droits de l'homme dans l'ensemble du système onusien. Le Royaume soutient activement le processus de réforme visant le renforcement du système onusien de développement et investit notamment dans le Fonds commun ODD et les coordinateurs résidents afin que les Nations unies restent adaptées à leurs objectifs. Le Royaume continue à plaider en faveur de la pérennisation et de la mise en œuvre des réformes tant dans les institutions onusiennes (au moyen d'interventions et du pilotage des organes d'administration et de contrôle) qu'au niveau systémique. En ces temps de décline des volumes de l'aide publique au développement (APD) et de pression constante exercée sur le système multilatéral, il est crucial de poursuivre les investissements dans le changement financier, programmatique et managérial, et d'élargir durablement la base de financement parmi les États membres des Nations unies.

| 37 |

Le Royaume s'attèle aussi à la réforme et au renforcement de l'OMC : nouvelles règles en faveur d'une concurrence mondiale équitable, intégration de critères de durabilité ainsi que restauration et refonte du système de règlement des litiges. Les défis mondiaux incontournables, comme le changement climatique et la numérisation, doivent prendre la place qui leur revient au sein de l'OMC, à l'exemple du récent accord de limitation des subventions à la pêche préjudiciables. Cela peut passer par la conclusion d'accords sur les biens et services environnementaux, ainsi que par un accord plurilatéral relatif au commerce électronique. Enfin, de grandes avancées sont souhaitables en matière de commerce & santé. Au sein de l'OMC, les décisions sont prises au consensus, ce qui signifie qu'un seul membre peut bloquer de nouveaux accords. Le Royaume voit donc dans les initiatives plurilatérales – auxquelles les membres décident eux-mêmes s'ils souhaitent participer – une manière de réformer le système commercial de façon inclusive et transparente lorsque le multilatéralisme aboutit au blocage. Des négociations ont actuellement lieu sur un accord plurilatéral relatif au commerce électronique, tandis que trois initiatives du même type ont été lancées en décembre 2021 en matière de durabilité, d'environnement et de commerce. Le Royaume soutient ces initiatives.

Objectif 8 : Investir dans la coopération avec les acteurs non gouvernementaux

Les acteurs non gouvernementaux s'impliquent de plus en plus, et le Royaume est favorable à ce qu'ils apportent une contribution utile. Les entreprises s'investissent toujours plus dans la résolution des problèmes sociaux, comme en témoignent leurs efforts en faveur des ODD et le glissement de la valeur purement actionnariale vers la valeur sociale. Les multinationales jouent un rôle de plus en plus important dans l'avancée des négociations internationales relatives à l'accord sur le climat. Les centres d'expertise font des recherches pour trouver des solutions aux défis sociétaux et se rapprocher ce faisant de la réalisation des ODD. Les syndicats et le patronat accentuent leur action dans divers domaines socioéconomiques. Les jeunes et les institutions religieuses, comme le Vatican, prennent aussi davantage l'initiative pour, respectivement, lancer des actions en faveur du climat ou s'adresser aux pays catholiques, par exemple en Amérique du Sud. Il est cependant manifeste que certains pays autoritaires veulent limiter autant que possible le droit à la parole des acteurs non étatiques, y compris au sein du système multilatéral. Il n'existe pas de règles en la matière au sein des Nations unies : le Royaume devra continuer à plaider sans relâche, et toujours en concertation avec d'autres États partageant les mêmes vues, en faveur de processus inclusifs, par exemple à l'égard des ONG qui réclament un statut consultatif dans les organisations onusiennes.

| 38 |

Au niveau national, les Pays-Bas encouragent le dialogue et la coopération avec la société civile, par exemple grâce au programme *Power of Voices*. Dans les autres pays, ils continueront à investir par l'intermédiaire des postes diplomatiques et consulaires dans l'approfondissement et l'élargissement des relations de coopération avec les acteurs non gouvernementaux aux fins de la protection des principes fondamentaux et de la consolidation d'un système multilatéral efficace et efficient, apte à relever les défis d'aujourd'hui et de demain. L'édification de tels partenariats est également d'une importance cruciale pour Aruba, Curaçao et Sint Maarten.

Les laboratoires d'idées influents, les scientifiques, le secteur culturel, les leaders d'opinion indépendants et les journalistes révèlent les tendances sociales et peuvent contribuer à faire évoluer les comportements dans les périodes de transition. Ils peuvent aussi avoir une influence sur l'opinion publique et jouer un rôle irremplaçable dans la lutte contre les informations erronées. La désinformation par les médias sociaux est un puissant instrument au service des idées anti-occidentales et antidémocratiques. Cette nouvelle réalité requiert une approche plus inclusive des problèmes mondiaux. Vecteurs majeurs de la diffusion d'infoc, les entreprises technologiques telles que Google, Facebook et Twitter doivent être impliquées dans la résolution de ce problème.

Objectif 9 : Accroître la visibilité des résultats

Il ressort d'une enquête de l'Institut Clingendael que la société néerlandaise soutient la coopération multilatérale, tant pour la recherche de solutions aux problèmes mondiaux comme le réchauffement climatique et le Covid-19 que pour l'aide au développement. Il n'en reste pas moins qu'il faut mériter ce soutien chaque jour, en améliorant de façon visible l'efficacité de la coopération internationale. La diplomatie n'est plus réservée à l'ambiance feutrée des salles de réunion et des couloirs. La communication stratégique est cruciale en vue de présenter nos objectifs et résultats, de faire preuve de transparence à cet égard envers la société et d'influer sur le processus décisionnel international.

Le Royaume, l'UE et les institutions multilatérales doivent, en complément aux efforts liés à l'objectif 3, avoir une communication externe plus efficace et plus offensive, basée sur un récit solide et les résultats concrets obtenus, y compris s'agissant de la protection des principes fondamentaux et des intérêts collectifs, et de la diffusion d'informations justes et factuelles.

4.

Action politique du
Royaume

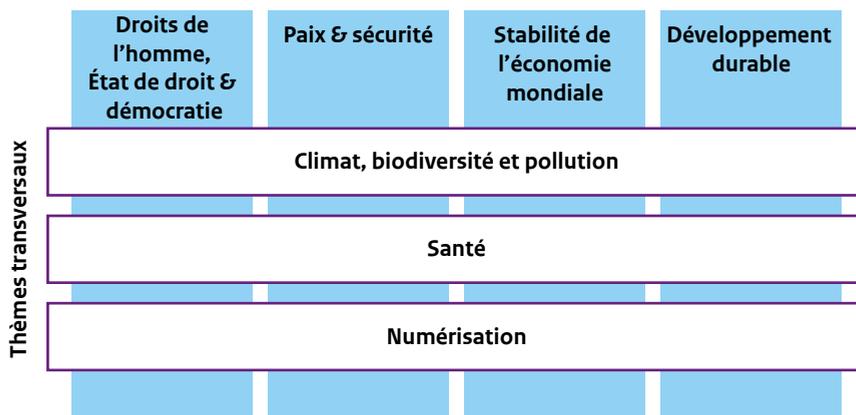
Objectifs principaux de la stratégie multilatérale :

1. Le Royaume vise un système moderne, inclusif et efficace de coopération multilatérale, articulé autour des organisations mondiales.
2. Au moyen du système multilatéral, il protège, défend et promeut ses propres intérêts tout en tenant compte des intérêts collectifs.
3. Son action au niveau national favorise une politique multilatérale qui crée une synergie entre les objectifs stratégiques, les priorités politiques et l'usage du large instrumentaire disponible.

Le nouveau cadre décrit au chapitre 3 s'appliquera à l'actuelle action politique du Royaume des Pays-Bas dans les enceintes multilatérales. Le présent chapitre précise les défis les plus urgents par terrain d'action multilatéral et propose une première traduction concrète des trois orientations visées au chapitre précédent.

L'action politique multilatérale s'appuie sur les documents suivants : l'accord de coalition, la lettre à la Chambre sur la politique du ministère des Affaires étrangères et des notes telles que la note d'orientation sur le commerce extérieur et la coopération au développement, la stratégie extérieure et de sécurité intégrée, la stratégie climatique internationale, la note sur les droits de l'homme, la stratégie de numérisation et la stratégie pour la santé mondiale. Elle comprend quatre piliers et trois thèmes transversaux (cf. schéma ci-dessous), avec les ODD comme principes directeurs. La promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes, des personnes LHBTIQ+ et des minorités fait partie intégrante de la politique multilatérale et de l'action politique, comme exposé dans la note sur la politique étrangère féministe.

Piliers de l'action néerlandaise au plan multilatéral



4.1 Paix et sécurité

L'agression russe en Ukraine et le système multilatéral mondial

Par son offensive contre l'Ukraine, la Russie viole de manière flagrante la Charte des Nations unies. En prenant pour cible la population et des infrastructures civiles, elle enfreint le droit international, provoquant d'indescriptibles souffrances humaines. Elle entrave le fonctionnement du système onusien (notamment par l'utilisation de son droit de veto au Conseil de sécurité) en détournant les règles du jeu et en exerçant une pure politique de la force, ce qui ébranle violemment les relations internationales. Si les préoccupations concernant l'intégrité et l'avenir de l'ordre multilatéral basé sur des règles ne datent pas d'hier, ce conflit contraint le Royaume – mais aussi les pays partageant les mêmes vues – à revoir son rapport à un système multilatéral mondial dont l'importance pour sa sécurité et sa prospérité reste entière.

| 42 |

La structure de sécurité mondiale est devenue plus complexe et laborieuse du fait de l'évolution des rapports de forces. Un nouvel ordre émerge progressivement, dans lequel certains acteurs ont la volonté et la possibilité de se manifester plus nettement, seuls ou au sein de coalitions. Toujours plus de pays refusent du reste délibérément de s'affilier à une coalition permanente, désireux de pouvoir travailler avec différents partenaires en fonction de leurs dépendances politiques, économiques et militaires. Cela peut varier par thème et par région.

Les méthodes de conflit évoluent également et se déplacent vers le domaine hybride. Dans ce cadre, quasiment tout instrument peut en principe être utilisé pour faire pression sur l'autre partie ou lui causer un préjudice : désinformation, investissements étrangers destinés à obtenir une influence dans des secteurs d'activité vitaux, intimidation militaire, création délibérée de flux migratoires, etc.

Ces dernières années, les processus onusiens dans le domaine de la sécurité sont laborieux. L'absence de volonté politique de parvenir à des compromis et l'usage répété du droit de veto, par la Russie notamment en tant que membre permanent, compliquent le rôle du Conseil de sécurité.

La Charte des nations unies codifie au niveau international les principes majeurs tels que « maintenir la paix et la sécurité internationales » (art. 1). Le Conseil de sécurité est l'organe décisif principal en matière de gestion et de prévention des crises, de délivrance des mandats pour les opérations de maintien de la paix, de missions politiques et de dispositifs de sanctions. Il a par ailleurs un rôle majeur dans l'élaboration des politiques et le développement du droit international.

Malgré les difficultés rencontrées par le Conseil de sécurité, le Royaume continue de soigner les relations avec ses membres afin de faire avancer les priorités stratégiques et de lutter contre l'effritement de son efficacité. Il appelle avec ses partenaires à la mise en œuvre de la résolution adoptée le 26 avril 2022 et prescrivant à l'Assemblée générale de se réunir dès qu'un membre permanent du Conseil de sécurité utilise son droit de veto. Le rôle de l'Assemblée générale dans la diffusion d'informations objectives est crucial, grâce par exemple aux rapports des représentants spéciaux du secrétaire général, des experts des agences et organisations onusiennes ou des représentants de la société civile. Les réunions du Conseil de sécurité peuvent être suivies en ligne par tous (pays, société civile, grand public). Le Royaume veut mettre à profit cette exposition publique pour appeler à leurs responsabilités et si besoin isoler politiquement les pays qui violent le droit international ou diffusent sciemment des informations erronées au sein du Conseil de sécurité.

| 43 |

Outre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations unies, les traités multilatéraux et leurs structures de mise en œuvre sont également d'une importance cruciale. Les organismes de contrôle indépendants comme l'AIEA et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) veillent à l'application des normes internationales au service de la paix et de la sécurité internationales. Ils souffrent cependant eux aussi des antagonismes et blocages internationaux, comme l'illustre la réunion de la Conférence générale de l'AIEA durant laquelle différents pays ont tenté de remettre en cause le statut indépendant de l'agence internationale, lui ôtant ainsi à terme la capacité de contrôler adéquatement le respect des accords passés en matière de non-prolifération. L'impossibilité pour ces institutions de faire leur travail accroît le risque d'impunité face aux graves violations des traités et accords internationaux.

Les Pays-Bas prennent part aux missions de paix et aux opérations de gestion de crise, que ce soit financièrement ou par l'envoi de militaires, de policiers et d'experts civils. Les efforts néerlandais portent en priorité sur les régions instables voisines de l'Europe, là où la sécurité et les intérêts du Royaume sont en jeu. Les Pays-Bas s'attachent aussi à réformer les missions de paix des Nations unies dans l'esprit de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus (A4P+).

Les Pays-Bas entretiennent une coopération intensive avec leurs partenaires internationaux en matière de contreterrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, par l'intermédiaire notamment du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF),

de la coalition anti-EI, de l'ONU (Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme (UNOCT), Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF)), de l'OTAN et de l'UE.

4.2 Droits de l'homme, ordre juridique international et démocratie

Comme indiqué plus haut dans l'analyse, les principes de base de l'ordre juridique international subissent une certaine érosion. Les puissances axées sur un État fort – avec des modèles de gouvernance basés sur la surveillance et le contrôle – s'affirment avec toujours plus d'assurance et influent sur les interactions et l'application des principes. Ils n'hésitent pas à mettre en doute, à suspendre, voire à quitter les accords internationaux qui ne leur conviennent pas (ou plus). La définition des droits de l'homme en vigueur selon le droit international est ainsi remise en cause. Cela se traduit par une forte polarisation dans les enceintes onusiennes des droits de l'homme et une difficulté croissante à appliquer les normes de la façon prévue.

| 44 |

La transgression et la modification des règles du jeu internationales ont des conséquences potentiellement dramatiques. L'agression russe à l'encontre de l'Ukraine montre les effets dévastateurs à attendre lorsque même la Charte des Nations unies, source de nombreuses autres règles, est mise de côté. Ces effets touchent en premier lieu naturellement le peuple et le gouvernement ukrainiens, que la Russie prive du droit fondamental d'administrer le pays selon leur souhait, mais affectent aussi les pays qui doivent accueillir les réfugiés en grand nombre.

Mais l'élargissement du fossé entre la théorie et la pratique d'un ordre international basé sur des règles provient aussi de l'habitude d'ignorer les décisions des tribunaux internationaux ou les conclusions des enquêtes des organisations internationales comme le Conseil des droits de l'homme, et de piétiner les droits humains universels. Au niveau multilatéral, le Royaume s'engage en faveur du maintien de l'ordre juridique international et s'élève dans ce cadre contre les violations des droits de l'homme.

Les droits de l'homme, l'ordre juridique et la démocratie sont étroitement liés et constituent le fondement de sociétés stables et prospères. Les promouvoir est aussi gage pour le Royaume d'un environnement international plus prévisible et plus sûr. Aussi le Royaume s'engage-t-il au niveau mondial pour la protection et la promotion des droits humains, de la démocratie et d'un solide ordre juridique international dans lequel les accords existants sont respectés, et si besoin perfectionnés, et de nouveaux accords sont convenus.

Il faut toujours rechercher l'efficacité, en piochant dans la large palette d'instruments disponibles (formes de diplomatie publique ou silencieuse). À cet égard, nous prendrons toujours en compte le mode opératoire des nos partenaires et examinerons les moyens d'optimiser l'impact grâce à une action commune.

Droits de l'homme

Le Royaume choisit résolument de continuer à investir dans les enceintes et instruments des droits de l'homme des Nations unies, qui sont basés sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Dans cette optique, le Royaume présente de nouveau sa candidature au Conseil des droits de l'homme pour la période 2024-2026. Dans le souci de garantir l'efficacité et l'intégrité de cet organe, le Royaume propose que les candidats au Conseil des droits de l'homme se présentent obligatoirement devant l'Assemblée générale des Nations unies et, à l'issue de leur mandat, rendent compte de leur action aux niveaux mondial et national. Il est crucial à cet égard que les pays « occidentaux » portent un regard critique sur leurs propres carences en matière de droits de l'homme et de respect des traités. Cela vaut aussi pour le Royaume. La transparence à ce sujet peut faciliter le dialogue sur les droits humains avec les pays tiers.

Le Royaume va activement chercher le dialogue avec les pays tiers et adopter une attitude à la fois constructive et critique dans la recherche de compromis recueillant l'adhésion mutuelle, notamment en matière de droits socioéconomiques et culturels. Dans ce cadre, il faut aussi davantage insister sur le fait que les efforts européens et internationaux en faveur de l'inclusion, de la sécurité alimentaire, de la santé, du droit du travail et de l'enseignement apportent une contribution aux droits civiques liés.

| 45 |

Démocratie, liberté de la presse et sécurité des scientifiques

Les défenseurs des droits de l'homme et les journalistes (professionnels des médias) jouent un rôle crucial dans la divulgation des violations des droits humains et la protection des groupes vulnérables. Ils obligent également les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités. La promotion de la liberté de la presse est donc une des priorités de la politique des droits de l'homme. Les efforts diplomatiques et politiques s'accompagnent du déploiement de moyens financiers en coopération avec les organisations de la société civile. Les Pays-Bas jouent un rôle moteur dans la Coalition pour la liberté des médias et la Coalition pour la liberté en ligne, qui visent à lutter contre les restrictions à la liberté de la presse et à soutenir l'accès à l'information et le dévoilement de la désinformation. La liberté des médias est également un objectif prioritaire de l'initiative américaine de promotion de la démocratie, le Sommet pour la démocratie.

Les scientifiques subissent de plus en plus souvent des menaces, ce qui est préjudiciable à leur sécurité personnelle mais aussi à la recherche et à la liberté académique. Or, la coopération scientifique internationale est cruciale à la fois pour recenser et analyser les grands défis mondiaux et pour y trouver des solutions durables. C'est pourquoi le Royaume s'emploiera dans le cadre multilatéral à protéger les scientifiques¹⁸.

¹⁸ Par l'intermédiaire par exemple de l'UNESCO et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

Égalité des droits

Le Royaume s'engage, conformément à la Politique étrangère féministe¹⁹, en faveur de l'égalité des droits pour les femmes, les filles et les personnes LHBTIQ+, fondement d'une société inclusive, ouverte et basée sur les principes démocratiques. Ardent défenseur de ces droits, il s'attache, par la diplomatie publique ou silencieuse, à lever la résistance des pays conservateurs. C'est l'objectif de la Coalition pour les droits égaux. Au niveau multilatéral, le Royaume continuera de s'opposer à toute forme de racisme et de discrimination. Il faut à cet effet favoriser la prise de conscience au sein de la société. Cela vaut aussi pour le colonialisme, dont les effets négatifs se font sentir jusqu'à aujourd'hui. Dans cet esprit, le Royaume soutient la résolution relative à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine²⁰. Chacun (y compris les personnes vulnérables) doit pouvoir exercer librement ses droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques. Le Royaume s'engage par ailleurs en faveur de la liberté de religion et de conscience, par l'intermédiaire de l'Alliance internationale pour la liberté de religion et de conviction, qui regroupe 37 pays, et du Groupe de contact international sur la liberté de religion ou de conviction, une plateforme informelle qui réunit les États participants et le rapporteur spécial des Nations unies.

| 46 |

Politique étrangère féministe

La politique étrangère féministe du Royaume est axée sur les quatre R : rights (protection des droits des femmes), resources (fonds au profit des femmes), representation (implication des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques) et reality check (contrôle de l'existence de retombées négatives imprévues pour les femmes).

Lutte contre l'impunité

Pour renforcer l'ordre juridique international, il faut lutter contre l'impunité concernant les crimes internationaux et contraindre leurs auteurs à rendre compte de leurs actes. Poursuivre les personnes soupçonnées de crimes de guerre, de terrorisme, de crimes contre l'humanité et de génocide permet de restaurer l'ordre juridique, d'avoir un effet dissuasif, d'ouvrir la voie aux réparations pour les victimes et de contribuer à la paix durable. L'importance à cet effet de la documentation et de la collecte de preuves est cruciale (comme le montrent les violations des droits de l'homme en Syrie et le jugement des auteurs de l'attentat perpétré contre le vol MH-17). Le Royaume apporte un soutien à la fois politique et financier à ces activités. Il est ainsi activement impliqué dans le recueil de preuves relatives à de possibles crimes de guerre en Ukraine dans la perspective d'un jugement. Les Pays-Bas soutiennent par ailleurs la rédaction d'un nouveau traité visant le renforcement de la coopération internationale aux fins d'enquête sur les crimes internationaux et de la poursuite de leurs auteurs.

¹⁹ [kst-35697-F.pdf \(officielebekendmakingen.nl\)](#)

²⁰ Résolution 69/16 de l'Assemblée générale, annexe, para. 9 (a).

Lutte contre la grande corruption

Dans de plus en plus de pays, la corruption sous diverses formes, comme l'abus de moyens et de pouvoirs publics à des fins personnelles, mine la démocratie et l'État de droit. Cela forme une menace directe, au plan aussi bien national qu'international, pour la prospérité, la stabilité et la sécurité. La lutte contre la grande corruption a gagné en pertinence, y compris dans le cadre du débat européen sur l'État de droit, et requiert un solide cadre anticorruption axé sur la prévention et l'application. C'est pourquoi le Royaume, avec des partenaires partageant les mêmes vues tels que le Canada et l'Équateur, plaide pour le réexamen de l'instrumentaire international de lutte contre la corruption afin de déterminer les améliorations concrètes souhaitables et possibles et de renforcer, ce faisant, cette composante de l'ordre juridique international.

4.3 Une économie mondiale stable et un système commercial fiable

Perspectives économiques mondiales

D'après le FMI²¹ les perspectives économiques mondiales se sont fortement assombries en 2022. Les prévisions de croissance pour les prochaines années ont été revues à la baisse. La lourde augmentation du coût de la vie, le durcissement des conditions de financement, les répercussions de la crise sanitaire et l'invasion russe en Ukraine pèsent sur les perspectives. Les prévisions de croissance annoncées (2,7 % en 2023 contre 3,2 % en 2022) sont les plus mauvaises depuis 2001, exception faite de la crise financière mondiale et de la première vague de la pandémie de Covid-19. Le FMI prévoit dans ses perspectives économiques régionales pour le continent américain que le rétablissement post-pandémique sera inégal et l'inflation plus forte dans la région des Caraïbes²². L'agression russe en Ukraine touche, du fait de ses retombées sur les prix de l'énergie et de l'alimentation, l'ensemble de l'économie mondiale. La hausse de l'inflation provoque celle des taux d'intérêt et l'inquiétude sur les marchés financiers. L'augmentation des dépenses publiques durant la pandémie et la hausse des taux d'intérêts limitent la marge de manœuvre de nombreux pays pour compenser le ralentissement de la croissance. De plus, les chaînes de production internationales sont perturbées.

Le FMI prévoit une dégradation plus avant de la situation causée par la guerre en Ukraine, le risque de reprise de la pandémie, le ralentissement de la croissance en Chine et la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt, qui place les États fortement endettés dans une position intenable. Le développement économique des pays moins avancés pâtira lourdement de cette situation. Durant les prochaines années, il sera davantage fait appel aux principales institutions financières multilatérales, comme la Banque mondiale, le FMI et les banques régionales de développement, pour qu'elles pourvoient au financement

²¹ [Perspectives de l'économie mondiale](#), avril 2022.

²² [Regional Economic Outlook for the Western Hemisphere](#), avril 2022.

d'urgence de l'économie mondiale. Ces institutions subissent cependant elles aussi les effets du changement des rapports de forces dans l'ordre mondial. Dans son rapport, le FMI met ainsi en garde contre le risque de fragmentation de l'économie mondiale en divers blocs géopolitiques, avec leurs propres normes technologiques, systèmes de paiement et monnaies de réserve. Le G20 constitue à cet égard une importante enceinte de coordination mondiale où œuvrer à résoudre les problèmes économiques mondiaux.

Le Royaume, contributeur des institutions financières internationales, veille à ce qu'elles disposent de suffisamment de ressources pour exercer leurs fonctions et exécuter leurs programmes en faveur de la stabilité économique et financière mondiale et pour participer au développement des pays moins avancés. Le gouvernement concentrera son action au niveau multilatéral sur le problème de la dette, l'impact du changement climatique et l'atténuation des retombées de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale.

Ses efforts viseront aussi à la mise en place d'un système de commerce et d'investissement à l'épreuve du temps et caractérisé par la concurrence équitable, la résilience économique, l'ouverture des marchés et une double transition – numérisation et décarbonation – vers l'économie du futur.

| 48 |

Le problème de la dette

Au sein des institutions multilatérales, les Pays-Bas attirent l'attention sur le problème de la dette, en particulier l'usage de plus en plus fréquent de structures d'endettement complexes et l'envol de la dette publique. Selon la Banque mondiale et le FMI, plus de la moitié des pays à faible revenu ont une dette intenable ou potentiellement intenable. Les niveaux d'endettement en valeur absolue ne sont certes pas aussi élevés que ceux des années 90, mais ils sont préoccupants. La hausse des taux d'intérêt, l'enchérissement des denrées alimentaires et des matières premières et la forte hausse du dollar alourdissent les dépenses de remboursement de la dette. Cette spirale ne touche pas seulement les pays à faible revenu mais aussi de plus en plus souvent ceux à revenu intermédiaire. Le Ghana a, selon le FMI, consacré 44 % de ses dépenses publiques en 2021 au remboursement d'emprunts étrangers²³. Ces dépenses croissantes se font au détriment des investissements nécessaires dans la santé, la lutte contre la pauvreté et le changement climatique.

Le paysage des créditeurs a en outre changé au cours des dernières décennies. Les pays occidentaux, réunis au sein du Club de Paris, ainsi que les institutions financières internationales comme le FMI et la Banque mondiale étaient autrefois les principaux créditeurs des pays en développement. Dans ce paysage homogène, il était relativement

²³ [Ghana: 2021 Article IV Consultation-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Ghana \(imf.org\)](#)

simple de conclure un accord de restructuration de la dette. En raison de la participation croissante de créiteurs non traditionnels, comme les acteurs privés (détenteurs d'obligations) et les pays non affiliés au Club de Paris tels la Chine et l'Inde, les accords sont aujourd'hui plus compliqués à trouver.

Pour résoudre dans la durée le problème de la dette, le G20 et le Club de Paris ont créé en novembre 2020 le cadre commun du G20 pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD. La réussite des efforts est subordonnée à l'implication de tous les créiteurs dans ce cadre commun. L'allègement de dette au moyen du nouveau dispositif multilatéral s'avère jusqu'à maintenant laborieux. Les Pays-Bas s'emploieront à améliorer la mise en œuvre du cadre commun.

Un système de commerce et d'investissement à l'épreuve du temps

La régulation du système de commerce multilatéral est essentielle à l'économie néerlandaise. L'OMC, colonne vertébrale de ce système, a prouvé, par le vaste paquet d'accords conclu lors de la conférence ministérielle tenue à Genève en juin 2022, être en mesure de relever les défis sociaux actuels. Elle est pourtant mise à mal par le sentiment grandissant de méfiance entre pays développés et pays en développement et par la remise en question des règles actuelles. La guerre en Ukraine a encore repoussé la perspective d'un consensus au sein de l'OMC. En outre, le blocage de la nomination de nouveaux juges paralyse l'organe d'appel de l'OMC.

| 49 |

Les Pays-Bas s'engageront en faveur de la concurrence équitable, de la réforme du mécanisme de règlement des différends et de l'intégration de la durabilité au sein de l'OMC.

Ils plaideront aussi pour l'instauration de règles facilitant les nouvelles formes de commerce, notamment en ligne. Les accords plurilatéraux, ou initiatives conjointes, constituent à cette fin un moyen de resserrer la coopération entre pays partageant les mêmes vues. À ce sujet, les Pays-Bas auront pour priorité l'initiative conjointe sur le commerce électronique, qui regroupe notamment l'UE, la Chine et les États-Unis et dont le but est de faciliter et de sécuriser le commerce en ligne pour les entreprises et les consommateurs.

4.4 Développement durable

Coopération internationale

Avec la crise sanitaire et l'agression de l'Ukraine par la Russie, le retard dans la poursuite des 17 ODD, dont l'achèvement a été fixé en 2030 au niveau multilatéral, n'a fait que croître et les inégalités mondiales se creuser. Selon la Banque mondiale, plus de 700 millions de personnes vivaient dans la pauvreté en 2020, en partie à cause de la

pandémie²⁴. Les mesures visant à répondre aux objectifs de l'accord de Paris sur le climat et d'autres accords multilatéraux en faveur de l'environnement restent elles aussi insuffisantes. Là encore, la mise en œuvre de tels accords passe par un engagement politique multilatéral, le soutien des organisations internationales de développement, en particulier du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), et une application nationale.

Les Objectifs de développement durable (ODD) sont la boussole mondiale du développement durable, qui inclut la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Ils ont pour but d'améliorer la vie des individus. L'idée fondatrice des ODD, qui placent l'individu et ses droits au centre des préoccupations, est que personne ne soit laissé pour compte et que chacun puisse se bâtir un meilleur avenir. Leave No One Behind Principle.

Le système de développement des Nations unies soutient les États membres les plus pauvres dans la réalisation des ODD. La Banque mondiale et les banques régionales de développement jouent aussi un rôle indispensable dans la poursuite des ODD par les pays pauvres et les PEID particulièrement vulnérables. Les banques de développement disposent des moyens nécessaires pour investir à grande échelle dans la lutte contre la pauvreté, l'infrastructure et les biens publics mondiaux comme la sécurité alimentaire ainsi que l'atténuation, l'adaptation et la résilience au changement climatique. C'est à cette fin que le Royaume prend activement part à ces institutions et entend privilégier la coopération entre différentes organisations sur la base de leurs avantages comparatifs.

Les Nations unies sont en outre l'enceinte appropriée pour définir des normes déterminantes pour la réalisation des ODD dans le monde, y compris au sein de notre Royaume. L'offre d'aide au développement ne suffit pas en soi, il importe autant que la politique du Royaume en ce domaine soit cohérente au niveau international et qu'elle favorise, au lieu de la contrarier, la progression des pays en développement vers les ODD. Les pays en développement doivent de leur côté œuvrer à une économie saine, productive et durable qui génère les recettes fiscales nécessaires aux investissements. Le financement privé joue un rôle de plus en plus important dans le comblement du déficit de financement.

De l'aide au commerce

Pour agir sur les causes profondes de la pauvreté, l'agenda du développement doit établir un lien de cohérence entre aide et commerce. Les pays en développement pointent depuis longtemps les déficiences du système de commerce international, suite notamment à l'enlisement du programme de Doha pour le développement. Aujourd'hui ils subissent à la fois les répercussions de la pandémie de Covid et celles de la guerre en Ukraine. Nombre

²⁴ <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/37739/9781464818936ov-FR.pdf?sequence=71#:~:text=Les%20revenus%20des%20pays%20les,premi%C3%A8re%20fois%20depuis%20des%20d%C3%A9cennies.>

d'entre eux plaident lors des négociations en cours pour une exemption des obligations actuelles de l'OMC. Le Royaume reconnaît la nécessité de répondre à cette attente par des exceptions limitées, en particulier pour les pays les moins avancés et les PEID. De telles exceptions devraient être définies en fonction des besoins réels de développement. Les grandes puissances économiques et commerciales comme la Chine ainsi que les pays à haut revenu ne devraient en principe profiter d'aucune exception.

Le Royaume œuvre à l'intégration des pays en développement dans le système de commerce multilatéral et, en coopération avec l'OIT, la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Centre du commerce international (ITC), aide ces pays dans leurs efforts en faveur du climat d'investissement, du respect du droit du travail, du soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), notamment aux femmes cheffes d'entreprise, du dialogue entre partenaires sociaux et du travail décent. La Banque mondiale et les banques régionales de développement jouent, là encore, un rôle capital dans les réformes économiques nécessaires.

Aide d'urgence

Le secteur de l'action humanitaire devient, comme nombre d'autres terrains multilatéraux, plus complexe. La détresse humanitaire dans le monde atteint un niveau record et continue de croître, principalement du fait de la multiplication des conflits. Mais le changement climatique, les inégalités, les maladies contagieuses et les déplacements de population contribuent aussi de plus en plus à cette aggravation. La demande croissante d'aide humanitaire creuse le déficit de financement. Le droit humanitaire de la guerre est également mis à mal par certaines pratiques comme le recours à l'arme de la famine contre la population civile ainsi que les entraves à l'accès et à l'action des intervenants humanitaires qu'imposent de plus en plus fréquemment les parties à un conflit armé.

| 51 |

C'est pourquoi le Royaume investit aussi dans l'amélioration du multilatéralisme à cet égard. Les organismes des Nations unies comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH), le PAM, le HCR, l'OMS et l'UNICEF jouent un rôle central dans l'aide d'urgence internationale, au premier chef par leur intervention directe, aux côtés de la Croix-Rouge et des ONG, en vue de soulager la détresse des populations. Ils guident aussi le secteur humanitaire dans son ensemble, veillent au respect des normes humanitaires et font fonction d'intermédiaires pour le financement des intervenants en première ligne. La vocation humanitaire des Nations unies émane des conventions de Genève, quintessence du droit humanitaire de la guerre et exemple sans pareil de diplomatie multilatérale.

Les problèmes rencontrés par le système humanitaire international et la complexité des évolutions transfrontières imposent une révision du système humanitaire multilatéral. Pour répondre à la nécessité d'une aide plus efficace et aux effets pérennes, il faut soutenir les réseaux humanitaires nationaux et locaux et coopérer avec eux, affirmer en toute transparence les priorités et améliorer la cohérence entre coopération au développement et aide d'urgence. Les infractions au droit humanitaire de la guerre et les violations

des principes d'humanité, d'indépendance, d'impartialité et de neutralité sont source d'inquiétude. Aussi le Royaume poursuivra-t-il ses efforts en faveur du respect de ce droit et de ces principes, une gageure dans un contexte multilatéral en pleine mutation.

Nous continuerons évidemment à financer l'aide d'urgence, principalement sous forme prévisible et non affectée. Les Nations unies et d'autres partenaires humanitaires disposeront ainsi de ressources utilisables de manière flexible, là où les besoins sont les plus importants. Cette forme de financement a permis à ces organisations d'accroître rapidement l'ampleur de leurs opérations en Afghanistan et en Ukraine.

Sécurité alimentaire mondiale

En 2020, environ 800 millions de personnes souffraient de sous-alimentation chronique causée par le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et les conflits. La pandémie de Covid-19 et l'agression russe en Ukraine ont fait grimper les prix des denrées alimentaires, de l'énergie et des engrais chimiques, ce qui a accru l'insécurité alimentaire. Suite à l'invasion russe, les Nations unies ont estimé que les prix alimentaires pouvaient augmenter d'entre 8 et 22 % et le nombre d'individus souffrant de grave sous-alimentation passer de 276 à 323 millions.

| 52 |

Le Royaume contribue à l'accomplissement de l'ODD 2 en 2030 (faim zéro). Cela ne passe pas seulement par le soutien à l'amélioration de l'agriculture mais aussi par la facilitation du commerce de produits alimentaires. Le canal multilatéral a une part importante dans ces efforts. Outre sa participation au PAM, à la FAO et au Fonds international de développement agricole (FIDA), le Royaume coopère étroitement avec des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR). Il contribue aussi à des plateformes et des initiatives multilatérales, comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) et le suivi du sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021.

Les Nations unies assurent la coordination de l'action contre la crise énergétique et alimentaire par l'intermédiaire du Groupe mondial d'intervention en cas de crise alimentaire, énergétique et financière. La FAO, le PAM et le FIDA s'appuient sur les analyses et recommandations de ce groupe pour définir leur action. Les Pays-Bas préconisent de mettre les autres initiatives internationales, dans le cadre du G7 et de l'UE par exemple, en cohérence avec les efforts de l'ONU.

Migrations

Les problématiques mentionnées plus haut se traduisent par d'importants flux migratoires²⁵ et un total de personnes déplacées s'élevant à plus de 100 millions au niveau mondial²⁶. Cela place les pays d'origine, de transit et de destination devant d'énormes défis, et la perspective de voir se réaliser les ODD afférents s'éloigne encore. L'afflux de réfugiés syriens et afghans accroît encore la pression sur les régimes d'asile et de migration européens. Les Pays-Bas accueillent en outre un grand nombre de réfugiés ukrainiens. À la frontière de la partie caraïbe du Royaume, au Vénézuéla, sévit une crise sécuritaire, socioéconomique, politique et migratoire : plus de 7 millions de personnes ont quitté le pays depuis 2015.

Avoir davantage prise sur les migrations requiert, au plan multilatéral, une approche s'attaquant aux causes profondes et une coopération directe visant l'amélioration et le renforcement de la migration légale, la restriction de la migration clandestine et la facilitation du retour. Au niveau des Nations unies, la Convention relative au statut des réfugiés, le Pacte mondial sur les migrations et le Pacte mondial sur les réfugiés constituent des cadres internationaux de coopération avec les pays d'origine, de transit, de destination et d'accueil. Les accords multilatéraux en matière de migration créent un récit commun pouvant servir de base à la coopération bilatérale, dont les partenariats sur les migrations, et aux efforts européens.

| 53 |

Dans l'état actuel des rapports de forces au sein du système multilatéral, il est clair que les pays d'origine, de transit et de destination doivent davantage prendre en considération les droits humains mais aussi les problèmes liés à la migration clandestine pour parvenir à des accords concrets en matière de gestion des migrations. La participation active et constructive aux débats sur la mise en œuvre des deux pactes onusiens sert la crédibilité dans d'autres contextes multilatéraux. Le Royaume investit et agit en étroite coopération avec les organisations onusiennes et les IFI en vue de lutter contre la migration clandestine et de s'attaquer aux causes profondes des départs dans les pays d'origine, au moyen notamment d'investissements dans la stabilité et la bonne gouvernance, l'adaptation climatique et les perspectives socioéconomiques. Les Pays-Bas sont l'un des plus gros donateurs de l'OIM, avec laquelle ils coopèrent à la lutte contre le trafic et la traite d'êtres humains ainsi qu'à la promotion du retour volontaire et de la réintégration. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec les organisations humanitaires et de développement à la réalisation de lieux d'accueil durables dans les régions d'origine. Les Pays-Bas ont un partenariat unique – intitulé *Prospects* – avec le HCR, l'UNICEF, l'OIT, la Banque mondiale et la Société financière internationale (IFC), dont l'objectif est d'optimiser la coopération afin d'offrir une aide plus efficace aux réfugiés et aux populations d'accueil. Outre les organisations susmentionnées, Curaçao et Aruba travaillent aussi avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Fonds panaméricain de développement (PADF).

²⁵ [HCR : Le nombre de personnes déracinées dans le monde dépasse la barre des 100 millions pour la 1ère fois | ONU Info](#)

²⁶ [Staat van Migratie \[État des migrations\] | Rapport | Rijksoverheid.nl](#)

Renforcement de la résilience économique

Les normes internationales sont essentielles à la compétitivité des entreprises néerlandaises. Elles permettent l'interchangeabilité des technologies, des biens et des services, réduisent les barrières commerciales, sont gage de sécurité et favorisent l'innovation. Les entreprises internationales devant se conformer aux normes de l'UE pour accéder au marché européen, ces normes ont un impact dans les pays tiers, où elles contribuent à diffuser nos valeurs et règles.

Ces dernières années, les considérations géopolitiques jouent un rôle accru dans les enceintes internationales de normalisation, entraînant ainsi le risque de voir établir des normes non compatibles avec les valeurs et les règles de l'UE et, par là même, préjudiciables aux entreprises européennes. Les acteurs européens, étatiques ou autres, restent relativement en retrait dans les enceintes internationales de normalisation, ce qui se traduit par une perte d'influence et potentiellement des dépendances stratégiques à risque.

Le Royaume préconise une approche plus stratégique en vue de faire face à ces risques²⁷. La stratégie européenne de normalisation contribue au maintien du leadership technologique, au renforcement de la compétitivité européenne, à la sécurité et à l'autonomie stratégique ouverte²⁸. Dans le but d'une meilleure coopération en matière de normalisation avec les pays partageant les mêmes vues, le Royaume est partisan d'une plus forte implication dans les organisations internationales telles que l'UIT, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI), ainsi que de la reprise en main exclusive des propres organisations européennes.

Le Royaume et l'UE s'attachent aussi à garantir les principes tels que le respect de la vie privée. Au niveau international, le Royaume plaide par exemple en faveur d'un internet ouvert, libre et sûr, et du maintien de son rôle en tant qu'infrastructure de communication ouverte mondiale. Il veut de la sorte contribuer à l'élaboration de normes et standards multilatéraux pour la fonctionnalité centrale d'internet et la protection des droits humains. Le gouvernement néerlandais préconise également la coopération étroite avec les différentes parties prenantes : entreprises, organisations de la société civile et centres d'expertise.

L'action au sein des organisations multilatérales doit aussi tenir compte des initiatives européennes en faveur de la résilience économique dans le cadre de l'autonomie stratégique ouverte. Les outils européens tels que l'instrument anticoercitif doivent satisfaire à la réglementation de l'OMC. Il s'agit de garantir la cohérence entre, d'un côté, le souhait d'autonomie stratégique ouverte et de réduction des dépendances stratégiques à risque et, de l'autre, la coopération au développement et la responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans un contexte international. Le Royaume s'attache, dans le cadre de

²⁷ [BNC-Fiche : Mededeling Europese Normalisatiestrategie \[Réaction à la communication sur la stratégie européenne de normalisation\]](#).

²⁸ [Une stratégie de l'UE en matière de normalisation. Définir des normes mondiales à l'appui d'un marché unique européen résilient, vert et numérique.](#)

la RSE, à convaincre les partenaires de mise en œuvre, comme les institutions financières internationales, d'ajuster intégralement leurs instruments aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et à ceux des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

4.5 Thèmes transversaux

Changement climatique, biodiversité et pollution

Le changement climatique est l'une des menaces les plus urgentes pour la planète. Il affecte chaque pays et chaque continent. Cette crise planétaire est étroitement liée au recul de la biodiversité et à la pollution. La préservation de la biodiversité et d'écosystèmes sains est essentielle à une économie robuste, à la santé publique et à l'efficacité de la lutte contre le changement climatique ; elle contribue à la résilience de notre planète face aux effets du réchauffement climatique. La pollution du sol, de l'eau et de l'air est une menace directe pour la santé humaine ; chaque année des dizaines de millions de personnes meurent des effets de la pollution atmosphérique tandis que la pollution aquatique (tout comme le changement climatique et la perte de biodiversité) diminue les ressources en eau potable, notamment pour les plus pauvres. La recherche de solutions durables passe impérativement par la coopération scientifique internationale dans les enceintes multilatérales.

| 55 |

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) oriente les efforts internationaux visant à lutter contre le changement climatique et à limiter le réchauffement de la terre conformément à l'accord de Paris. Le Royaume est très attaché à ces engagements multilatéraux car le changement climatique réclame une action collective et, pour les économies ouvertes comme celle des Pays-Bas, il est important d'avancer ensemble au niveau international. Il faut œuvrer à la concurrence libre et équitable pour les entreprises ainsi qu'à la sécurité des pays voisins de l'Europe vulnérables au climat, comme le Sahel, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, et des PEID. L'approche intégrale du changement climatique, de la biodiversité et de la pollution reste un objectif central de l'action du Royaume auprès des banques multilatérales, dont les financements sont essentiels pour aider les pays à accélérer la transition climatique. Ces financements sont assortis de conditions sous la forme d'accords concernant la politique des pays en développement. La dernière note d'orientation sur le commerce extérieur et la coopération au développement souligne la volonté des Pays-Bas d'inciter les banques multilatérales à faire preuve de davantage d'ambition sur ce terrain. Le Royaume plaide en outre pour la facilitation des investissements multilatéraux dans les solutions aux problèmes climatiques et l'amélioration de l'accès du secteur privé aux financements multilatéraux à cette fin. Les institutions financières doivent en exposer clairement les risques et les effets, et ajuster les investissements à l'accord de Paris et au nouveau Cadre mondial de la biodiversité²⁹.

²⁹ Notamment par l'intermédiaire de la Coalition des ministres des Finances pour l'action climatique et l'initiative commune Suisse - Pays-Bas.

Les Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique de l'UE³⁰ et la participation aux initiatives Équipe Europe³¹ couronnent les efforts du Royaume pour renforcer le multilatéralisme par l'intermédiaire de l'UE. Le Royaume s'emploie également au sein des groupes de tête de la COP26³² et d'alliances stratégiques à rehausser les ambitions des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays du G20 tout en soutenant les pays à revenu faible ou intermédiaire dans la réalisation des leurs³³. Le Royaume apporte, au moyen d'investissements climatiques privés levés grâce à des fonds publics, une contribution proportionnelle au financement climatique en faveur des pays en développement et tâche de mobiliser des investissements privés au profit de programmes comme « Global gateway » de l'UE et le Partenariat international pour une transition énergétique juste.

Le Royaume joue un rôle de premier plan dans le relèvement des ambitions internationales en matière de financement de l'adaptation (volume, meilleur équilibre, qualité et accessibilité en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) et les PEID), ce notamment par l'intermédiaire du groupe informel des champions sur le financement de l'adaptation. Le dialogue politique avec les PEID est d'une grande importance étant donné leur extrême vulnérabilité face au changement climatique et l'appartenance à ce groupe de la partie caraïbe du Royaume. En 2024, la quatrième conférence internationale des petits États insulaires en développement devrait adopter le prochain plan d'action décennal visant à recueillir l'aide internationale nécessaire pour relever les défis auxquels ils sont confrontés.

| 56 |

Santé publique

La réaction mondiale à la pandémie de Covid-19 a révélé l'importance de la coopération internationale dans le domaine de la santé. Il en est également ressorti que les systèmes de santé de nombreux pays n'ont pas les moyens suffisants pour faire face à une pandémie et que l'accès aux soins de santé, aux médicaments et aux produits médicaux est inégal. La pandémie a aussi dévoilé la vulnérabilité des institutions multilatérales concernées. Son impact secondaire, en particulier sur les femmes et les filles, et ses effets sanitaires indirects se sont aussi révélés non négligeables.

Le thème de la santé mondiale est ancré dans des cadres internationaux tels que les ODD, la Couverture sanitaire universelle (CSU), les accords passés dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et les Règlements sanitaires internationaux de l'OMS. L'Organisation mondiale de la santé occupe une place centrale dans l'architecture internationale de la santé et exerce une fonction normative. Il est essentiel de renforcer la coordination et la cohérence au sein de cette architecture

³⁰ Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique de l'UE, 21 février 2022. [sto6120-en22.pdf \(europa.eu\)](#)

³¹ [Dashboard | Team Europe Initiative and Joint Programming tracker \(europa.eu\)](#)

³² Réf 2.

³³ Pour davantage d'informations sur ces partenariats, se reporter à la lettre à la Chambre des représentants sur la diplomatie climatique (2021).

mondiale de la santé. Le Royaume va intensifier sa coopération avec l'OMS et lui apporter des contributions complémentaires. La partie caraïbe du Royaume travaille étroitement avec l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), une branche régionale de l'OMS.

De nouveaux cadres internationaux doivent voir le jour pour permettre une réaction rapide et adéquate et mieux garantir l'accès égal aux soins de santé en cas de nouvelle pandémie. Le Royaume plaide en faveur d'accords internationaux multisectoriels sous les auspices de l'OMS. Au sein de cette organisation, les Pays-Bas coprésident au nom de l'Europe l'Organe intergouvernemental de négociation, chargé d'élaborer un outil international permettant d'améliorer la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies. Le Royaume vise l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système de santé mondial, de sorte à être en mesure de faire face à une prochaine crise sanitaire avec plus de vigueur, de cohérence, de solidarité et de confiance mutuelle.

La pandémie de Covid-19 est un problème d'ampleur mondiale. Aucun gouvernement ni aucune instance ne peut faire face isolément aux futures pandémies. À l'aide d'un instrument de prévention, de préparation et de réponse sous les auspices de l'OMS, les pays pourront renforcer leurs capacités et leur résilience face à de nouvelles pandémies aux niveaux national, régional et mondial.

Il est également important de lier cette problématique au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution. Les écosystèmes sains forment en effet la meilleure protection contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et les pandémies (approche « une seule santé »). Les Pays-Bas s'emploient aussi dans le cadre des enceintes multilatérales à rendre la recherche scientifique librement accessible. Cela favorise la circulation des connaissances, les avancées scientifiques, l'innovation, ainsi que la démocratisation mondiale de l'information scientifique.

La pandémie menace d'enlèvement des décennies de progrès en matière de santé, et des États membres conservateurs et révisionnistes remettent en question des accords anciens sur le terrain de la santé et des droits reproductifs et sexuels (SDRS), y compris le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits des personnes LHBTIQ+. La réponse du Royaume combine soutien financier et action diplomatique et politique. Le Royaume est un important donateur dans les domaines de la santé et de la SDRS. Il joue un rôle actif dans les organes directeurs d'organisations telles que le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP) et Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en vue de leur permettre d'exercer leur mission de façon cohérente. Les Pays-Bas sont l'un des principaux donateurs du Mécanisme de financement mondial (GFF) de la Banque mondiale, qui œuvre en faveur de la santé et des droits reproductifs dans 36 pays à faible revenu et contribue au renforcement des systèmes de santé primaire.

Numérisation

Dans un monde marqué par les progrès technologiques exponentiels et l'évolution des rapports de force, la numérisation et les nouvelles technologies sont devenues des thèmes géopolitiques de première importance. Nouvelle problématique à part entière, la transition numérique touche en même temps à de nombreux thèmes comme la sécurité, les droits humains, la coopération au développement, la santé, l'éducation, le commerce et le climat. La progression de l'intelligence artificielle (IA) accélère les choses tout en soulevant de multiples questions politiques et éthiques sur lesquelles les opinions diffèrent d'un endroit à l'autre du globe. La numérisation affecte donc de nombreux domaines d'action des organisations multilatérales.

D'un côté, les nouvelles technologies permettent aux organisations multilatérales de structurer et d'exécuter plus efficacement leurs programmes. De l'autre, en la quasi-absence de réglementation, elles font naître maintes difficultés. La nécessité de nouvelles conventions, organisations, normes et structures de coopération oblige les acteurs historiques à redéfinir leur position et incite les nouveaux acteurs à revendiquer leur place. Pour une organisation telle que l'UIT, cela se traduit par de fortes dissensions internes. L'UIT est l'une des enceintes multilatérales techniques au sein desquelles des pays comme la Chine et la Russie tentent d'accroître leur influence. Ces organisations de nature principalement technique à l'origine forment de plus en plus l'enjeu de considérations géopolitiques. Les pays susmentionnés s'emploient ainsi à internationaliser leurs stratégies numériques nationales au moyen de propositions relatives à la reconnaissance faciale ou à un nouveau protocole internet basé sur leur politique de sécurité nationale. Cela peut aller à l'encontre des valeurs défendues par les Pays-Bas telles que le respect de la vie privée, la liberté d'expression et l'accès libre à internet.

La numérisation entraîne aussi d'autres problèmes, à savoir l'inégalité croissante entre pays et en leur sein. Les pays dénués d'infrastructure numérique solide et de capital humain bien formé sont moins à même de profiter de la transition numérique. Dans le domaine de la sécurité, les nouvelles technologies peuvent avoir des applications militaires et démultiplier les cybermenaces et la désinformation. En outre, les profits de la numérisation sont mal partagés dans la société : la participation des hommes et des femmes au marché du travail dans ce secteur est déséquilibrée et le développement des applications technologiques épouse le plus souvent le modèle de l'homme hétérosexuel diplômé, ce qui peut renforcer la discrimination.

Au niveau multilatéral, le Royaume, en étroite concertation avec l'UE et des pays tiers, mise sur la protection des accords en matière de cybersécurité, l'usage responsable de l'IA assorti de garanties légales protégeant les citoyens de certaines applications à risque³⁴, et un internet ouvert, libre, sûr et interopérable, basé sur le respect des droits humains et des

³⁴ Le Conseil de l'Europe travaille lui aussi à un traité sur l'IA.

valeurs démocratiques³⁵. Concrètement, le Royaume prend activement part au Groupe de travail à composition non limitée sur le comportement responsable des États, qui examine le cadre normatif pour un comportement étatique responsable dans le cyberspace, et au Comité des Nations unies sur la cybercriminalité, au sein duquel il plaide en faveur d'une nouvelle convention sur ce thème qui soit efficace, apporte de solides garanties relatives aux droits humains et respecte les cadres juridiques existants. Le Royaume veut renforcer sa propre compétitivité internationale et sa capacité à générer des revenus, mais aussi celles de l'UE et des pays en développement dans une économie mondiale de plus en plus fondée sur les données. Le Royaume s'emploie aussi à consolider la coopération internationale afin de promouvoir l'inclusion numérique et de relever les défis mondiaux que soulève la transition numérique et durable.

³⁵ Voir les récentes conclusions du Conseil relatives à la diplomatie numérique, [Diplomatie numérique de l'UE : le Conseil convient d'une approche européenne plus concertée des défis que représentent les nouvelles technologies numériques - Consilium \(europa.eu\)](#).

5.

Mise en œuvre

La coopération multilatérale touche des domaines nombreux et variés et se déroule dans différentes enceintes. Les ministères techniques néerlandais ont un rôle autonome et parfois des responsabilités de premier plan dans diverses organisations. La mise en œuvre de la stratégie s'inscrit de ce fait dans les cadres des organismes publics concernés. Des concertations de coordination auront régulièrement lieu entre les ministères aux Pays-Bas et ceux des parties caraïbes du Royaume, à l'initiative du ministère des Affaires étrangères.

La mise en œuvre de la présente note s'inscrira dans les cadres financiers définis et mobilisera l'instrumentaire des différents ministères. Le financement à partir du budget du Commerce extérieur et de la Coopération au développement sera maintenu.

En 2025, une évaluation permettra de déterminer s'il convient d'ajuster les efforts en fonction des nouveaux développements, éclairages et expériences. La présente note gardera de la sorte sa pertinence et son utilité dans l'avenir.

Annexe I

Abréviations

A4P+	Action pour le maintien de la paix Plus
AEC	Association des États de la Caraïbe
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIV	Conseil consultatif pour les questions internationales
APD	Aide publique au développement
BAII	Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures
BCAH	Bureau de la coordination des affaires humanitaires / OCHA
BRI	Nouvelles routes de la soie / Belt and Road Initiative
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CARICOM	Communauté Caraïbes
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEI	Commission électrotechnique internationale / IEC
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CPE	Communauté politique européenne
CSA	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
CSU	Couverture sanitaire universelle
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCTF	Forum mondial de lutte contre le terrorisme
GFF	Mécanisme de financement mondial de la Banque mondiale
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IA	Intelligence artificielle
IFC	Société financière internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
ITC	Centre du commerce international
KNMI	Institut royal météorologique néerlandais
LHBTIQ+	Personnes lesbiennes, homosexuelles, bisexuelles, transsexuelles, intersexes, queers et autres
NAM	Mouvement des non-alignés / Non-Aligned Movement
NDB	Nouvelle banque de développement
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OEA	Organisation des États américains
OECS	Organisation des États de la Caraïbe orientale

OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDC	Office des Nations unies contre la drogue et le crime
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique-Nord
PADF	Fonds panaméricain de développement
PAHO	Organisation panaméricaine de la santé
PAM	Programme alimentaire mondial
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PEID	Petit État insulaire en développement
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
RAM	Résistance aux antimicrobiens
RSE	Responsabilité sociale des entreprises
SCO	Organisation de coopération de Shanghai / Shanghai Cooperation Organisation
SDRS	Santé et Droits reproductifs et sexuels
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
WEOG	États d'Europe occidentale et autres États

RusselMexicoStPetersburgParamariboAnkaraRabatBelgradoRabatAtheneHarareNewYorkAntwerpenBuenosAiresBogotáKairoHarareLagosManagua
HamburgLagosColomboMexicoBratislavaLusakaBangkokSarajevoDamascusHoustonBonnAnkaraBrusselDarEsSalaamKobeSofiaKoealaLoempoe
ngtonAlgiersAnkaraAbujaChicagoMuscatDakarStockholmKopenhagenCotonouBuenosAiresAddisAbebaLissabonParijsRabatDüsseldorfTokioLuxemb
MontevideoChicagoBagdadPortOfSpainBoekarestLuxemburgDakarHoustanAlmatyDubaiRomeBamakoBelgradoHamburgRomeDarEsSalaamSofia
AbujaColomboRabatAtheneDublinSydneyKobeBogotáPraagOuagadougouAlgiersKingstonStPetersburgAmmanMilaanMexicoTeheranAbuDhabiFrank
AmMainBelgradoTorontoAddisAbebaAnkaraSarajevoPortOfSpainAiresStockholmAmsterdamAbebaTripoliLaPazKairoManaguaBagdadLosAngelesK
AnkaraColomboWarschauRomeBernKingstonLissabonBoedapestBoedapestNewYorkMaputoColomboNewYorkRiyadBamakoTelAvivKingstonMonte
eoLaPazPraagDubaiWenenCotonouBerlijnLaPazDüsseldorfKampalaTeheranSeoelMontevideoBrasiliaPretoriaAnkaraBomaySofiaTorontoRomeZagr
WashingtonAmmanAtheneLaPazMoskouAlgiersAbidjanParamariboMaputoManillaKinshasaBarcelonaCaracasManaguaBarcelonaLusakaAntwerpen
SaoPauloBagdadLaPazParijsTorontoBrusselBerlijnPekingMontevideoAbuDhabiTelAvivLondenIstanboelAlmatyBangkokHelsinkiSanJoséParamariboAnk
aSaoPauloPretoriaParijsKingstonLondenBamakoHoustonHarareBrasiliaKairoSarajevoBrasiliaWindhoekZagrebBrusselRiyadMoskouAlmatyMaputoKairo
iVancouverSantiagoDeChileTunisManaguaTeheranCotonouTokioTunisHelsinkiBoekarestHamburgKopenhagenStockholmWellingtonMelbourneKope
agenRabatBerlijnAntwerpenSanJoséRomeLuxemburgSofiaHoustonRiyadDüsseldorfAmmanAccraPraagKarachiKairoSarajevoAlgiersAnkaraLondenBa
makoJakartaParamariboOttawaMontrealAlgiersMuscatWindhoekRiyadLuandaMadridVaticaanstadWarschauBrasiliaVancouverAntwerpenDakarDarE
alaamDubaiTripoliMaputoDublinBrusselSanJoséTelAvivMilaanBoedapestLusakaFrankfurtAmMainMelbourneMünchenAtheneDüsseldorfKampalaCa
eraBamakolslamabadSofiaLissabonBangkokRomeChicagoAlgiersRiyadhYaoundéRiyadhMuscatKampalaParijsMadridBelgradoBelgradoSarajevoPra
KaapstadMelbourneLaPazTunisMoskouLosAngelesNewDelhiAddisAbebaAntwerpenBrusselWashingtonLusakaWenenHongKongBogotáLuandaRaba
kokioWellingtonTelAvivMoskouAlmatyMilaanHamburgTelAvivMontevideoMaputoAlgiersMilaanMontevideoVancouverAnkaraBarcelonaPraagColomb
arschauMadridPretoriaBonnAtheneIstanboelWashingtonWellingtonKhartoemBonnLusakaDublinShanghaiWenenJakartaStockholmSanJoséManag
NewYorkKhartoemAddisAbebaBagdadBrasiliaBelgradoMuscatLuandaSantiagoDeChileLusakaBomayRabatBomayOttawaBratislavaBagdadHavanna
avannaBerlijnHongKongMilaanCanberraHamburgNairobiPraagIslamabadAbuDhabiQuitoTripoliWashingtonDubaiRomeJakartaLimalondenStockh
mMoskouNewYorkAddisAbebaNewYorkSingaporeSeoelHongKongFrankfurtAmMainKarachiBratislavaLosAngelesBoekarestAtheneSingaporeAnkaraE
tislavaTunisLuxemburgZagrebMontrealSofiaSydneySantiagoDeChileLondenDüsseldorfAtheneNewYorkBrusselJakartaRachiLusamburgNairobiDarE
alaamAntwerpenAddisAbebaRabatSantiagoDeChileHamburgKobeYaoundéAddisAbebaMadridBangkokDüsseldorfTelAvivParijsSeoelParamariboCot
ouLaPazHelsinkiPortOfSpainParijsKievBarcelonaAccraZagrebRiyadLosAngelesMilaanDarEsSalaamOsloLuandaNewYorkKhartoemBoedapestAbuDha
HamburgSaoPauloMexicoManillaBangkokMünchenBuenosAiresSarajevoAnkaraStPetersburgShanghaiBagdadJakartaKoealaLoempoeTunisOsloBra
avaMontrealDhakaKigaliTelAvivIstanboelHongKongChicagoIslamabadKingstonDamascusTunisBogotáKopenhagenWenenCaracasBernKoealaLoem
erTokioDublinAlmatyNewDelhiAtheneRiyadPortOfSpainBonnShanghaiRiyadhKhartoemZagrebSofiaLagosKobeDublinQuitoLondenPretoriaAlmatyKai
hiAnkaraTokioHavannaBonnBerlijnBuenosAiresLagosShanghaiKopenhagenBagdadHongKongAlmatyMuscatAbuDhabiWenenSanJoséKoewitWene
ievParijsBuenosAiresMadridKoewitHarareParijsMoskouPretoriaTripoliMadridDamascusPraagKobeKoealaLoempoeKaapstadLuandaKievLusakaDa
sSalaamMelbourneZagrebParijsHoustonWindhoekParamariboBamakoBonnCotonouOttawaJakartaMuscatColomboManillaOsloNairobiDubaiSaoPa
oPretoriaMaputoAmmanBagdadNewDelhiLimaLaPazQuitoBogotáBamakoHamburgAlgiersLuandaKingstonRiyadMoskouLagosManaguaBuenosAi
ManillaLimaMelbourneMexicoColomboCanberraAbuDhabiMelbourneWenenDarEsSalaamBrasiliaKoewitParijsJakartaIstanboelTeheranKhartoemAb
aParijsStockholmTorontoNewDelhiQuitoSeoelBangkokWenenLaPazParamariboBoekarestSarajevoKoealaLoempoeBoekarestKingstonAlgiersStock
mLosAngelesDubaiSingaporeAnkaraAmmanCanberraBogotáParijsLaPazWenenAccraVaticaanstadPortOfSpainHoustonPretoriaLaPazIstanboelBoeda
stHamburgVancouverDhakaDubaiBangkokAnkaraAlgiersKhartoemDubaiKobeBrusselMexicoStPetersburgParamariboAnkaraRabatBelgradoRabatAt
heneHarareNewYorkAntwerpenBuenosBogotáKairoHarareLagosManaguaQuitoHamburgLagosColomboMexicoBratislavaLusakaBangkokSarajevoDar
scusHoustonBonnAnkaraBrusselDarEsSalaamKobeSofiaKoealaLoempoeWellingtonAlgiersAnkaraAbujaChicagoMuscatDakarStockholmKopenha
otonouBuenosAiresAddisAbebaLissabonParijsRabatDüsseldorfTokioLuxemburgMontevideoChicagoBagdadPortOfSpainBoekarestLuxemburgDakarH
stonAlmatyDubaiRomeBamakoBelgradoHamburgRomeDarEsSalaamSofiaDubaiColomboRabatAtheneDublinSydneyKobeBogotáPraagOuagadoug
AlgiersKingstonStPetersburgAmmanMilaanMexicoTeheranAbuDhabiFrankfurtAmMainBelgradoTorontoAddisAbebaAnkaraSarajevoPortOfSpainAires
ockholmAmsterdamAbebaTripoliLaPazKairoManaguaBagdadLosAngelesKievAnkaraColomboWarschauRomeBernKingstonLissabonBoedapestBoed
estNewYorkMaputoColomboNewYorkRiyadBamakoTelAvivKingstonMontevideoLaPazPraagDubaiWenenCotonouBerlijnLaPazDüsseldorfKampalaTe
ranSeoelMontevideoBrasiliaPretoriaAnkaraBomaySofiaTorontoRomeZagrebWashingtonAmmanAtheneLaPazMoskouAlgiersAbidjanParamariboMap
oManillaKinshasaBarcelonaCaracasManaguaBarcelonaLusakaAntwerpenSaoPauloBagdadLaPazParijsTorontoBrusselBerlijnPekingMontevideoAbuD
biTelAvivLondenIstanboelAlmatyBangkokHelsinkiSanJoséParamariboAnkaraSaoPauloPretoriaBangkokMilaanBamakoHoustonHarareBrasiliaKairoS
nairobiBratislavaWindhoekZagrebBrusselRiyadMoskouAlmatyMaputoKarachiVancouverSantiagoDeChileTunisManaguaTeheranCotonouTokioTunisH
nkiBoekarestHamburgKopenhagenStockholmWellingtonMelbourneKopenhagenRabatBerlijnAntwerpenSanJoséRomeLuxemburgSofiaHoustonRiyadh
sseldorfAmmanAccraPraagKarachiKairoSarajevoAlgiersAnkaraLondenBamakoJakartaParamariboOttawaMontrealAlgiersMuscatWindhoekRiyadLuan
aMadridVaticaanstadWarschauBrasiliaVancouverAntwerpenDakarDarEsSalaamDubaiTripoliMaputoDublinBrusselSanJoséTelAvivMilaanBoedapestL
akaFrankfurtAmMainMelbourneMünchenAtheneDüsseldorfKampalaCanberraBamakolslamabadSofiaLissabonBangkokRomeChicagoAlgiersRiyadhY
oundéRiyadhMuscatKampalaParijsMadridBelgradoBelgradoSarajevoPraagKaapstadMelbourneLaPazTunisMoskouLosAngelesNewDelhiAddisAbebaA
werpenBrusselWashingtonLusakaWenenHongKongBogotáLuandaRabatTokioWellingtonTokioMoskouAlmatyMilaanHamburgTelAvivMontevideoM
utoAlgiersMilaanMontevideoVancouverAnkaraBarcelonaPraagColomboWarschauMadridPretoriaBonnAtheneIstanboelWashingtonWellingtonKhart
mBonnLusakaDublinShanghaiWenenJakartaStockholmSanJoséManaguaNewYorkKhartoemAddisAbebaBagdadBrasiliaBelgradoMuscatLuandaSan
goDeChileLusakaBomayRabatBomayOttawaBratislavaBagdadHavannaHavannaBerlijnHongKongMilaanCanberraHamburgNairobiPraagIslamaba
buDhabiQuitoTripoliWashingtonDubaiRomeJakartaLimalondenStockholmMoskouNewYorkAddisAbebaNewYorkSingaporeSeoelHongKongFrankfu
mMainKarachiBratislavaLosAngelesBoekarestAtheneSingaporeAnkaraBratislavaTunisLuxemburgZagrebMontrealSofiaSydneySantiagoDeChileLon
DüsseldorfAtheneNewYorkBrusselJakartaKarachiLuxemburgNairobiDarEsSalaamAntwerpenAddisAbebaRabatSantiagoDeChileHamburgKobeYaoun
AddisAbebaMadridBangkokDüsseldorfTelAvivParijsSeoelParamariboCotonouLaPazHelsinkiPortOfSpainParijsKievBarcelonaAccraZagrebRiyadLosAn
esMilaanDarEsSalaamOsloLuandaNewYorkKhartoemBoedapestAbuDhabiHamburgSaoPauloMexicoManillaBangkokMünchenBuenosAiresSarajevo
karaStPetersburgShanghaiBagdadJakartaKoealaLoempoeTunisOsloBratislavaMontrealDhakaKigaliTelAvivIstanboelHongKongChicagoIslamabadKi
nstonDamascusTunisBogotáKopenhagenWenenCaracasBernKoealaLoempoeTokioDublinAlmatyNewDelhiAtheneRiyadPortOfSpainBonnShanghaiR
idKhartoemZagrebSofiaLagosKobeDublinQuitoLondenPretoriaAlmatyKarachiAnkaraTokioHavannaBonnBerlijnBuenosAiresLagosShanghaiKopenha
nBagdadHongKongAlmatyMuscatAbuDhabiWenenSanJoséKoewitWenenKievParijsBuenosAiresMadridKoewitHarareParijsMoskouPretoriaTripoli
nridDamascusPraagKobeKoealaLoempoeKaapstadLuandaKievLusakaDarEsSalaamMelbourneZagrebParijsHoustonWindhoekParamariboBamako
nriCotonouOttawaJakartaColomboManillaOsloNairobiDubaiSaoPauloPretoriaMaputoAmmanBagdadNewDelhiLimaLaPazQuitoBogotáBar
koHamburgAlgiersLuandaKingstonRiyadMoskouLagosManaguaBuenosAiresManillaLimaMelbourneMexicoColomboCanberraAbuDhabiMelbourne

Publication du
Ministère néerlandais des Affaires étrangères
Rijnstraat 8 | 2515 XP La Haye
Case postale 20061 | 2500 EB La Haye
Pays-Bas

www.rijksoverheid.nl

Avril 2023 | N° de publication: 22408363